

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2010
tenue sous la présidence de M. J.-M. KARR**

Présents :	Mmes	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
		C.	BISANTI	" "
	M.	L.	CHEVALLAY	Conseiller municipal
	Mme	A.	DERUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
	MM.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		P.-Y.	FAVARGER	" "
		F.	FLORINETTI	" "
	Mmes	M.	GARCIA	Conseillère municipale
		B.	HUNKELER DYLA	" "
		A.-C.	BAUER-RIBAUX	" "
	MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal
		C.	LIBEREK	" "
		J.	LOCHER	" "
		R.	NAGGAR	" "
	Mme	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale
	MM.	F.	REVERDIN	Conseiller municipal
		L.	RIVOIRE	" "
	Mmes	G.	SALERNO	Conseillère municipale
		M.	SOMMER	" "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mmes	C.	TIERCY	Conseillère municipale
		H.	WYSS	" "
	M.	F.	WALPEN	Maire
	M.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif
	MM.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
		P.	RICO	Chef services financiers
Excusés :	Mme	J.	MARTIN-ACHARD	Conseillère municipale
	M.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
	Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
Public :	6 personnes			

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mars 2010 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Communications du Conseil administratif -
- 4) Propositions du Conseil administratif :
 - 4.1 Chemin de Grange-Falquet - création d'une déchetterie en terrier : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 126'000.-- TTC);
 - 4.2 Réfection de diverses places de jeux : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 60'000.-- TTC) -
 - 4.3 Travaux de dépannage au stade des Trois-Chêne : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 35'350.-- TTC, soit 1/3 de CHF 106'050.-- TTC);
 - 4.4 Réfection de l'étanchéité des bâtiments sis 11-13-15 chemin du Pont-de-Ville : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 710'000.-- TTC) -
- 5) Présentation des comptes 2009 de la commune -
- 6) Présentation des comptes 2009 et du rapport d'activité 2009 de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries -
- 7) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal -
- 8) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations -
- 9) Naturalisations.

* * * * *

En l'absence de Mme Sobanek, M. Karr ouvre la séance à 20h.30 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 mars 2010

- Le procès-verbal est accepté par 19 voix pour et 1 abstention.

2) Communications du Bureau

Le Bureau n'a pas reçu de courrier particulier depuis sa dernière séance. Le Président annonce un projet de motion qui sera traité au point 8) de l'ordre du jour.

3) Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à M. Walpen, Maire.

M. Walpen informe que, suite à un entretien survenu le 18 mars entre Mme Béatrice Grandjean-Kyburz, conseillère administrative, et Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative de la ville de Genève, le Conseil administratif a décidé de ne soutenir que le point 1 d'un projet de résolution intitulé "Initiative cantonale pour un accès à la formation professionnelle des jeunes sans statut légal".

Ainsi, le Conseil administratif a demandé au Conseil d'Etat du Canton de Genève d'intervenir auprès de l'assemblée fédérale en usant notamment de son droit d'initiative cantonale afin que la Confédération se dote des bases légales permettant aux jeunes personnes sans statut légal d'accéder à l'apprentissage et à la formation professionnelle.

Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé de s'associer à nouveau à la journée mondiale de prévention du suicide prévue le 10 septembre 2010.

En l'absence de Mme Grandjean-Kyburz, M. Walpen fait part des communications culturelles.

Bilan des manifestations de mars

Le bilan du festival **Marionnettes et Cie**, qui a tenu sa 8^{ème} édition les 13 et 14 mars derniers, est très satisfaisant. En effet, les 8 spectacles destinés aux 3-5 ans ont connu 856 entrées.

64 participants ont fréquenté les 7 ateliers proposés aux plus âgés (5-7 ans) et à leurs parents.

La manifestation est maintenant bien rodée et notre collaboration avec Mme Eliane Longet, de la Cie des Croquettes, qui gère la programmation, est efficace.

Nous avons eu une bonne couverture médiatique notamment de la Tribune de Genève (article dans le Guide Loisirs, ainsi qu'un mémento mentionnant le programme détaillé).

Il est à noter que le public vient de tout le canton ainsi que de France voisine.

Les prochains rendez-vous (déjà annoncés lors du Conseil municipal du 11 mars)

Le mois d'avril donnera lieu à des événements importants :

- Le **mercredi 21 avril** aura lieu la 4^{ème} conférence Jean-Jacques Gautier. Elle sera donnée par M. Jérôme Ducor, spécialiste du bouddhisme japonais, qui s'interrogera avec le public si le bouddhisme est une philosophie, une spiritualité ou une religion. M. Jérôme Ducor est une personnalité très connue et nous gageons que sa conférence amènera un public important.
- Le **mardi 27 avril**, l'Ensemble vocal Buissonnier proposera à la salle communale un "Sacrum Convivium". De jeunes chanteurs sous la direction de Mme Fruzsina Szurovay, interpréteront diverses œuvres de chant a cappella. L'entrée du concert est à prix libre et la recette reviendra aux jeunes musiciens.
- **Enfin**, le Mérite chênois 2010 sera remis le **mercredi 28 avril**, lors de la traditionnelle cérémonie qui accueillera également les personnes nouvellement naturalisées. Comme l'année passée, la commission Culture a décerné deux mérites.

A réception d'un courrier, daté 10 mars, de Mme Anouchka Chenevard Sommaruga, directrice et fondatrice de Théâtrochamp, concernant le nouveau spectacle de la troupe intitulé "Ça me saoule !", le Conseil administratif a décidé d'accorder la gratuité totale pour les diverses réservations sollicitées, tant de la salle polyvalente de l'école du Belvédère que de la salle communale Jean-Jacques Gautier en 2011.

En contrepartie, 200 billets de spectacle seront mis à disposition, le moment venu, du public.

Le Président remercie M. Walpen et passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann informe

Stationnement

Le Conseil administratif a décidé d'attribuer mandat à la société Urbaplan pour la réactualisation d'une étude antérieure concernant la gestion du stationnement sur le territoire communal, ceci pour un montant de CHF 16'140.-- TTC.

Compagnie des sapeurs-pompiers 21

Le Conseil administratif a accepté la démission du sapeur Jorge Neto, admis dans la compagnie le 1^{er} octobre 2008, ceci avec effet rétroactif au 28 février 2010.

PGEE

Le Conseil administratif a reçu un courrier daté 23 mars 2010 du service de la planification de l'eau/DIM, concernant le plan localisé de quartier n° 29701 – route Jean-Jacques Rigaud.

En conséquence, contact a été pris avec la mairie de Vandoeuvres afin de déterminer si le projet y relatif établi par le bureau Amsler Bombeli et associés SA, ainsi que la clé de répartition intercommunale y afférente, peuvent raisonnablement être validés avant présentation aux commissions concernées du Conseil municipal.

Bâtiments

Le Conseil administratif a engagé des travaux pour un montant de CHF 8'175,80 TTC afin de procéder à la réparation du lift de la salle communale, dont les pistons hydrauliques étaient défectueux.

Dépollution visuelle

Les tags et graffitis qui envahissent les bâtiments, les murs et le mobilier urbain pénalisent gravement l'environnement et procurent un net sentiment d'insécurité. On a relevé plus de 900m² de tags sur la commune, principalement aux abords des grands axes routiers et dans le centre du vieux village.

Désireux de lutter contre la dégradation visuelle de la ville et de son image, le Conseil administratif a présenté lors de la dernière séance de la commission Mobilités-nature-environnement un projet de dépollution visuelle du domaine public.

Sous forme d'un projet pilote, Chêne-Bougeries va proposer aux propriétaires victimes de tags un contrat dénommé "façades nettes", comprenant une prise en charge intégrale du nettoyage de leur patrimoine visible du domaine public. En 48 heures, l'atelier partenaire de la commune viendra nettoyer les tags en utilisant des produits non toxiques et 100% biodégradables. Le forfait de l'abonnement annuel est de CHF 400.-- pour les 30 premiers mètres linéaires et de CHF 40.-- pour chaque mètre linéaire suivant.

Le lancement de cette campagne va débuter rapidement et fera l'objet d'un article dans *Le Chênois* et sur le site Internet communal. Les 30 premières personnes qui auront signé ce contrat "façades nettes" pourront bénéficier de nombreux avantages pendant une année.

De son côté, la commune montre l'exemple et procédera, par l'intermédiaire de l'atelier mandataire, à un vaste nettoyage des biens publics. Effacer systématiquement tous les tags d'une rue est long et difficile. Mais force est de constater que des murs propres le restent plus longtemps et que l'enlèvement systématique des tags invitent à ne plus les utiliser comme support.

Enfin, des contrats d'entretien avec les services publics et sociétés privées utilisatrices du domaine public ont également été établis. De nombreuses armoires ou coffrets de ces services sont en effet les supports privilégiés des tagueurs.

Plan lumière

Le plan lumière, lequel avait fait l'objet d'un crédit d'investissement de CHF 658'000.-- voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 14 mai 2009, est entré dans sa phase 2, à savoir sa mise en œuvre dans le secteur de Conches.

A cet égard, relevons que le fonds cantonal énergie des collectivités publiques vient de nous octroyer une subvention d'un montant de CHF 98'000.-- pour la rénovation de l'éclairage public communal.

Le Conseil administratif se propose donc de renforcer l'implantation de luminaires écoefficients en remplaçant notamment diverses lampes dans les parcs publics, ainsi que dans les bâtiments communaux.

Divers

Le Conseil administratif a signé une convention de prêt à usage avec l'Etat de Genève relative à la construction d'un abribus sur une partie de la parcelle 891 de la commune de Chêne-Bougeries, d'une surface de 6m2 à hauteur du collège Claparède.

4) Propositions du Conseil administratif

4.1 Chemin de Grange-Falquet - création d'une déchetterie en terrier : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 126'000.-- TTC)

Le Président, en sa qualité de président de la commission Mobilités-nature-environnement, n'a rien à ajouter à l'exposé des motifs.

Le Président passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno rappelle que, lors de sa séance du 8 mars 2010, la commission qu'elle préside a préavisé par 6 voix pour ledit crédit, ceci sans aucune remarque particulière.

Le Président passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann ajoute qu'il s'agit de containers enterrés dits en terrier, lesquels se situeraient à l'entrée du chemin d'accès à l'Ecole de culture générale Jean-Piaget. Il répondra volontiers aux questions.

Le Président passe la parole à M. Walpen, maire.

M. Walpen rappelle que l'amortissement se fera sur 10 ans.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Hunkeler Dyla rappelle que lors de la dernière séance, il avait été demandé que la couleur de ces containers ne soit pas criarde. A-t-on contrôlé qu'il ne s'agira pas d'une couleur bleue électrique, mais de quelque chose de discret, vert foncé par exemple ?

Le Président prend note de cette remarque.

M. Locher précise que le terme de terrier procède d'une adaptation à la nomenclature cantonale, mais qu'il s'agit en fait d'équipements que l'on connaît déjà. Il faudra s'y habituer. Cet aménagement s'effectue en prolongation des efforts entrepris par la commune en matière de gestion des déchets. Ce dernier est donc parfaitement logique par rapport aux autres aménagements déjà réalisés ainsi qu'aux aménagements futurs. Par ailleurs, la commune a pris des engagements vis-à-vis du mandataire en charge de la levée et du traitement des déchets, à savoir d'installer plusieurs mini-déchetteries afin de minimiser le nombre des tournées. M. Locher invite le Conseil à adopter ce crédit.

Le Président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**CHEMIN DE GRANGE-FALQUET - CREATION D'UNE DECHETTERIE EN
TERRIER : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT
(CHF 126'000.-- TTC)**

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Mobilités-nature-environnement lors de sa séance du 2 mars 2010 -

Vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 8 mars 2010 -

.../...

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 21 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 126'000.--TTC pour couvrir les travaux de construction d'une déchetterie en terrier située au chemin de Grange-Falquet;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 126'000.-- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 33.01.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2011 à 2020.

4.2 Réfection de diverses places de jeux : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 60'000.-- TTC)

Le Président passe la parole à Mme Garcia, présidente de la commission Bâtiments-constructions.

Mme Garcia souligne que l'exposé des motifs étant très clair, la commission qu'elle préside a préavisé favorablement et à l'unanimité ce crédit d'investissement.

Le Président passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno indique que la commission Finances a préavisé favorablement ce crédit par 6 voix pour, et ceci sans aucune remarque.

Le Président passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann explique que la demande de crédit fait suite à un rapport préliminaire établi par les agents municipaux chargés du contrôle de la sécurité des jeux pour enfants. Il s'agit de remplacer les jeux qui sont défectueux et qui ne sont plus aux normes de sécurité.

Le Président passe la parole à M. Walpen, maire.

M. Walpen n'a rien à rajouter, M. Biedermann ayant dit l'essentiel.

Le Président, la parole n'étant pas demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

REFECTION DE DIVERSES PLACES DE JEUX : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 60'000.-- TTC)

Vu les articles 30, lettres e), m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Bâtiments-constructions lors de sa séance du 4 mars 2010 -

Vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 8 mars 2010 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 21 voix pour, soit à l'unanimité**,

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 60'000.-- TTC pour couvrir les travaux de réfection de diverses places de jeux;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 60'000.-- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 21.0100.331.00 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2011 à 2020.

4.3 Travaux de dépannage au stade des Trois-Chêne : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 35'350.-- TTC, soit 1/3 de CHF 106'050.-- TTC)

Le Président passe la parole à M. Liberek, président de la commission Sports-secours.

M. Liberek explique qu'il s'agit d'une demande de crédit d'investissement concernant le remplacement du système de chauffage des vestiaires du stade des Trois-Chêne. Dans la mesure où ce dernier est tombé en panne, des frais ont été engagés pour la location d'un système de remplacement en attendant que les travaux définitifs soient effectués. En outre, des travaux seront engagés pour le changement des câbles d'éclairage. Vu l'urgence, le bureau du Conseil intercommunal avait déjà donné son accord pour la location des appareils de remplacement pour le chauffage des vestiaires. Ce crédit d'investissement a déjà été préavisé favorablement et à l'unanimité par les membres du Conseil intercommunal et également à l'unanimité par les membres de la commission Sports-secours.

Le Président passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno indique que lors de sa séance du 8 mars, la commission Finances a préavisé favorablement ce crédit par 6 voix pour. Elle rappelle que le montant total de l'investissement pour les trois communes s'élevant à CHF 106'050.--, ce dernier doit faire l'objet d'un crédit d'investissement. En effet, seuls les travaux d'un montant inférieur à CHF 100'000.-- peuvent éventuellement être financés par le compte de préfinancement qui figure dans les comptes du CSSM.

Le Président passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann répondra volontiers aux éventuelles questions.

Le Président passe la parole à M. Walpen, maire.

M. Walpen répondra lui aussi aux questions éventuelles.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TRAVAUX DE DEPANNAGE AU STADE DES TROIS-CHENE : VOTE DU
CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 35'350.-- TTC, SOIT
1/3 DE CHF 106'050.-- TTC)

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu la nécessité de remplacer les 3 systèmes d'aérochauffage vétustes et inutilisables dans les vestiaires du stade des Trois-Chêne -

Vu le préavis favorable émis par le Conseil intercommunal du CSSM lors de sa séance du 10 février 2010 -

Vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Sports-secours lors de sa séance du 3 mars 2010 -

Vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 8 mars 2010 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 21 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 35'350.-- TTC (1/3 de CHF 106'050.-- TTC), en vue de procéder au remplacement de 3 systèmes d'aérothermes dans les vestiaires du stade des Trois-Chêne;

de comptabiliser cette dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 35'350.-- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 34.0100.331.00 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2011 à 2020;

de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

4.4 Réfection de l'étanchéité des bâtiments sis 11-13-15 chemin du Pont-de-Ville : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 710'000.-- TTC)

Le Président passe la parole à M. Rivoire, président ad intérim de la commission Bâtiments-constructions.

M. Rivoire signale que le 29 janvier, la commission Bâtiments-constructions a examiné avec attention le projet et les soumissions rentrées. La commission a eu l'occasion de poser bon nombre de questions et elle a été rassurée par les explications et les précisions données concernant ces dépenses. Dans la mesure où il n'était pas de la compétence de la commission de donner un préavis quant au crédit en tant que tel, elle a seulement recommandé que les montants nécessaires soient prélevés sur le fonds de rénovation des immeubles.

Le Président passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno indique que lors de sa séance du 8 mars, la commission Finances a accepté l'utilisation du fonds de rénovation des immeubles par 4 voix pour et 3 abstentions. Elle précise que les motifs des abstentions ont été déjà expliqués, notamment lors de la dernière séance plénière, par M. Reverdin dans le cadre du vote de crédit consacré à la rénovation de l'immeuble situé 16, rue de Chêne-Bougeries.

Le Président passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann explique qu'il s'agit du dépôt du service des Routes que la commune possède derrière le bâtiment situé au n° 13 et dont la surface est d'environ 1300m². Depuis sa construction, aucun travail d'entretien ou de remplacement de l'étanchéité n'a été effectué. Il y a donc à l'intérieur de ce bâtiment de nombreuses infiltrations. Deuxièmement, avec pour objectif de consommer moins d'énergie, il convient d'isoler la toiture en installant une toiture végétalisée. La commission Bâtiments-constructions a accepté ces travaux qui incluent une plus-value de l'ordre de CHF 120'000.-- pour la végétalisation de la toiture.

Le Président passe la parole à M. Walpen, maire.

M. Walpen indique que cette dépense sera comptabilisée dans le financement spécial des immeubles.

Le Président ouvre la discussion.

M. Reverdin rappelle que les membres du Conseil municipal savent déjà que le groupe Avenir Chênois refusera cette délibération pour des raisons qu'il a déjà eu l'occasion d'évoquer : non pas que cette dépense en particulier soit contestable, mais son groupe continue à appeler de ses vœux la définition d'une politique immobilière globale, une réflexion plus approfondie, avant de voter ce genre de délibération. De la même manière, il appelle toujours de ses vœux une réorganisation complète de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries qui n'est pas directement liée à cet objet, mais qui ne correspond pas à la définition que le groupe Avenir Chênois attend d'une politique immobilière de la commune.

Le Président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

REFECTION DE L'ETANCHEITE DES BATIMENTS SIS 11-13-15 CHEMIN DU PONT-DE-VILLE : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 710'000.-- TTC)

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 4 voix pour et 3 abstentions par la commission Finances lors de sa séance du 8 mars 2010 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 15 voix pour et 6 abstentions**,

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 710'000.-- TTC destiné aux travaux de réfection de l'étanchéité des bâtiments sis 11-13-15 chemin du Pont-de-Ville;
de comptabiliser la dépense prévue dans le financement spécial des immeubles locatifs (compte N° 96.20.288.00).

5) Présentation des comptes 2009 de la commune

Le Président passe la parole à M. Walpen, maire.

M. Walpen, avant de commencer la présentation des comptes, adresse ses remerciements à ses deux collègues du Conseil administratif. Il demande également à M. Rico de transmettre des remerciements à ses services.

M. Walpen souhaite évoquer quatre éléments particuliers concernant les comptes 2009 :

1. Fiscalité (les rentrées fiscales ayant été supérieures à celles estimées par le Département des finances et celles que nous avions retenues pour le budget).
2. Adaptation de la provision fiscale (elle s'élève à 80%).
3. Provision aux comptes 2009 pour la caisse de pension. L'Institut de notation Standard & Poor's a noté l'Etat de Genève avec un A+. Il reste cependant une inquiétude quant à l'engagement de l'Etat face au "trou" des caisses de pension des fonctionnaires, suite à l'effondrement des marchés financiers (le total des engagements de retraite non financés du canton). On ne songe pas spécifiquement à la CAP mais cette dernière est de même nature que les caisses citées précédemment.
4. Dissolution du stock administratif.

M. Walpen note qu'en 2008, le canton de Genève a subi plus fortement les effets de la crise que le reste de la Suisse et le premier trimestre 2009 en a été affecté. Ensuite, il y a eu un redressement beaucoup plus rapide que dans le reste de la Suisse. C'est donc un élément à prendre en compte concernant les rentrées fiscales.

M. Walpen présente ensuite divers tableaux concernant la fiscalité.

En ce qui concerne la provision fiscale (impôts encore théoriquement dus à ce jour par les contribuables), l'année dernière, le solde était de CHF 15 millions environ. Cette année, il a baissé de CHF 2 millions. Dans la mesure où il a été décidé de porter la provision à 80%, il s'agit de l'adapter au nouveau montant du reliquat d'impôts. Cela signifie qu'au 31 décembre 2009, le reliquat était de CHF 13'303'195,05 (en diminution de CHF 1'891'272,08). Quant au reliquat "personnes morales", il était de CHF 119'000--. Une nouveauté est à signaler, à savoir qu'il n'y a plus dans le pot commun des communes que ce qui concerne les années antérieures à 2001 pour les "personnes physiques" et antérieures à 2005 pour les "personnes morales". Si on ne retient que les contribuables de Chêne-Bouggeries imposés au barème ordinaire, le reliquat est de CHF 13'000'146-- pour la période 2001 à 2009. On constate que sur ces CHF 13 millions, le 98% concerne des créances "nouveau système". Le résultat est que la provision a pu être diminuée d'un peu plus de CHF 1.5 million, montant qui a été porté dans les comptes comme une rentrée "normale". Il faut également retenir que le reliquat est donc toujours couvert à 80%. La particularité de Chêne-Bouggeries est que la commune a des contribuables qui ne se situent pas forcément dans le "trend" des contribuables du canton.

S'agissant de la caisse de pension, M. Walpen rappelle qu'il existe en Suisse deux types de caisses : les caisses en capitalisation intégrale et les caisses pérennes en financement mixte (dont on pourrait supposer qu'elles soient couvertes à 80%). Dans le cadre de la CAP, l'article 96 de ses statuts précise que si la fortune baisse de plus de 5% par rapport à ces 80% et qu'il n'y a pas de retour rapide à la norme, le comité est tenu de proposer des mesures en vue d'un rééquilibrage. Il en a déjà pris une au

1^{er} janvier 2009, à savoir l'absence d'indexation des rentes. Les mesures qu'il pourrait désormais prendre consistent, soit à diminuer les rentes, soit à augmenter les cotisations. Si on augmente les cotisations, il existe un risque avéré parce que la stratégie de placement de la caisse consiste à ne pas placer en obligations car celles-ci ne rapportent pas suffisamment pour couvrir les besoins de la caisse. Seuls les placements en valeurs réelles permettent à long terme de financer la caisse.

Selon les normes internationales IPSAS adaptées dans le DICO-GE, règle 12, lorsqu'il existe une obligation juridique résultant d'un événement passé et que, pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire, le montant de cette obligation pouvant aussi être estimé de manière fiable, à ce moment-là, raisonnablement, il faut prévoir un engagement de l'employeur pour éviter de se trouver dans le cas que Standard & Poor's souligne concernant l'Etat de Genève. A long terme, les engagements de retraite, à fin 2008, pour l'Etat de Genève atteignaient 233%.

Les derniers chiffres pour la CAP sont les suivants : taux de couverture en 2008 (76%), fortune (2.150 milliards), engagements (3.100 milliards). Chêne-Bougeries est engagée dans la caisse à hauteur de CHF 22 millions environ. Si on devait, par décision du Conseil fédéral, arriver à une couverture de 100%, l'engagement conditionnel serait de CHF 5'280'000--. C'est la raison pour laquelle, tenant compte de ces chiffres et devant l'actualité, il a été décidé de provisionner la moitié de cet engagement conditionnel, soit CHF 2'650'000--.

M. Gailland présente ensuite le quatrième point concernant le stock administratif dont une dissolution est prévue à hauteur d'environ CHF 65'000--. Ce stock, constitué au fil des années, comporte des ouvrages, des articles promotionnels, etc. Il a été jugé plus raisonnable de procéder à sa dissolution, sachant qu'il n'est guère réaliste d'espérer de quelconques recettes provenant de la vente de ces objets. Un stock physique continuera toutefois d'être tenu. Ces produits seront écoulés progressivement, lors de certaines manifestations, notamment, ou comme lots de tombolas, etc...

M. Walpen ajoute qu'il s'agit d'une mesure visant à une simplification comptable.

M. Walpen présente ensuite le tableau de comparaison "budget-comptes". Il fait remarquer que l'on fait chaque année une estimation des irrécouvrables. Certaines années, il y en a plus, d'autres, moins. Mais, globalement, les communiers sont très bons payeurs par rapport à la moyenne cantonale. Parmi les dépassements budgétaires, certains ne dépendent pas de la commune, notamment tous ceux qui ont trait à la fiscalité.

M. Walpen conclut sa présentation par le résultat des comptes 2009 qui présentent un différentiel positif, par rapport au budget, de CHF 2'148'673,35. En effet, un montant de CHF 93'421-- avait été porté au budget 2009. Il faudra cependant demeurer très prudent pour ce qui concerne l'établissement du budget 2011.

M. Walpen rappelle le planning relatif à l'examen des comptes. Il relève que ces derniers ont été remis 25 jours avant leur vote final. Les documents présentés en séance seront annexés au procès-verbal.

M. Rico distribue ensuite les classeurs établis à l'intention des membres du Conseil municipal.

Le Président remercie M. Walpen et tient à rendre hommage à l'auxiliaire de M. Rico qui a été d'un appui précieux.

6) Présentation des comptes 2009 et du rapport d'activité 2009 de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries

Le Président passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann indique que les comptes 2009 de la Fondation ont été présentés à son Conseil le 23 mars, ainsi que le rapport d'activité annuel.

Présentation des comptes :

M. Gailland a préparé un fascicule comportant le rapport d'activité pour l'année 2009 et le rapport complet de l'organe de révision. Il profite de l'occasion pour faire circuler la version restreinte du rapport de l'organe de contrôle fiduciaire concernant les comptes communaux 2009.

Dans ses commentaires, M. Gailland signale au préalable que les comptes de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries ont, à nouveau, été tenus par le service Finances et comptabilité. Il rappelle que l'organe de révision désigné par le Conseil municipal est la fiduciaire Antoine Gautier SA.

Il indique que les frais de conciergerie, d'eau et d'électricité sont restés relativement stables par rapport à ceux observés l'année précédente. Les frais d'entretien ont, eux, significativement augmenté, passant pour ce qui concerne les seuls immeubles de CHF 73'258,80 à CHF 158'436,80. Cette augmentation s'explique principalement par divers coûts liés au traitement du sinistre qui a affecté, le 13 octobre 2009, le bâtiment situé 21, rue de Chêne Bougeries (principalement des frais de déblaiement). Un montant de CHF 44'000.-- est attendu de la part de la compagnie d'assurance.

M. Gailland signale également une particularité dans le bilan 2009, soit un montant de CHF 32'495,20 correspondant aux frais engagés pour une étude de circulation en 2005 déjà. Un appel d'offres sera lancé auprès de plusieurs compagnies d'assurances dans le courant du mois de mai concernant les assurances des bâtiments, propriétés de la Fondation. Son objectif consiste à remanier les différentes clauses d'assurance, entre autres celles relatives aux coûts de reconstruction à neuf dans un site proche du lieu d'assurance. On sait également qu'il existe contractuellement un délai habituel de deux ans en matière de reconstruction. Vu le contexte particulier, il s'agira de pouvoir prolonger ce dernier.

Le compte d'exploitation de l'immeuble HLM 39-41 rue de Chêne-Bougeries a présenté un bénéfice de CHF 112'331,55, permettant ainsi de ne pas trop péjorer le compte de pertes et profits. L'exercice 2009 a finalement été bouclé avec une perte de CHF 59'545,90, dont CHF 23'288,55 proviennent du résultat global d'exploitation négatif du parc immobilier.

M. Gailland signale enfin que les comptes de la Fondation ont été présentés lors de la dernière séance du Conseil de fondation, le 23 mars 2010. Le rapport de contrôle de la fiduciaire a, quant à lui, été approuvé à l'unanimité lors de ladite séance.

7) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

M. Locher revient sur le sujet de la Fondation et signale que la procédure précédemment ouverte pour le concours a été bloquée en raison du changement des normes régissant le travail des architectes. Lors de la prochaine séance de la commission Urbanisme prévue le 27 avril prochain, les commissaires assisteront à une présentation des dispositions contenues dans la récente norme SIA 143. Cette séance de commission sera élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Mme Bisanti annonce que Mme Hélène Wyss la remplacera au sein de la délégation auprès du journal Le Chênois.

8) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

Motion - Charte des jardins

Tel qu'indiqué en début de séance, le Président rappelle que le Bureau a été saisi d'une motion de la part de Mme Tiercy, ayant pour objet la Charte des jardins. Il en donne lecture.

"Vu l'art. 35 du règlement du Conseil municipal de Chêne-Bougeries, le Conseil municipal décide:

- de demander au Conseil administratif d'assurer une promotion active et continue de la Charte des Jardins auprès des citoyens de Chêne-Bougeries. »

Exposés des motifs

Comme vous le savez, la Charte des Jardins est un document qui, par sa mise en pratique, permet à chaque personne se sentant concernée par les graves problèmes d'environnement actuels de participer activement et consciemment à gérer un petit coin de cette terre d'une façon respectueuse. Il devient ainsi le maillon d'une chaîne qui pourrait devenir importante...

Ainsi, je tiens à remercier le Conseil administratif d'avoir mis beaucoup d'énergie et d'originalité à faire connaître ce concept, en réalisant le calendrier des déchets annuel qui a été distribué à tous les ménages. Ceci a permis à la population de Chêne-Bougeries d'être agréablement bien informée sur les possibilités qu'a chacun de nous de contribuer localement à respecter et à soigner son environnement.

Cette motion aimerait suggérer quelques pistes pour la suite à donner à cette action, le Conseil administratif restant évidemment libre de choisir ses moyens: Pour répondre à l'intérêt qu'a déjà suscité, ou que va susciter à la faveur du printemps cette première information, je propose qu'une personne dans les employés communaux soit responsable de la mise en place et du suivi de la charte. Cette personne devrait avoir les compétences nécessaires et recevoir une formation plus affinée et pourrait être nommée personne de contact ou "Répondant de la Charte des Jardins de Chêne-Bougeries". Elle répondra aux questions de nos communiers, le cas échéant aller sur place en cas de besoin pour des conseils, et elle délivrerait enfin la plaquette.

Toutes les occasions doivent être saisies pour rappeler l'existence de la Charte : Un tous-ménages pourrait être distribué en donnant le nom et tel. de la personne répondante, sans oublier bien sûr d'en profiter pour rappeler les points principaux de la dite Charte ainsi que les buts d'une telle démarche. Une évocation régulière de l'existence de la Charte devra régulièrement paraître dans le Chênois.

Pour cette année il faut faire vite car les engrâis commencent déjà à être en rupture de stock dans les centres commerciaux !!!

Informier... Soutenir ...Rappeler ...sont les efforts que je souhaite voir être fait pour mener à bien cette action déjà parfaitement embrayée !

Enfin, par l'acceptation de cette motion, vous gagnerez en sérénité puisque la soussignée ne cassera plus les pieds de certains avec des rappels réguliers en commission et en plénière relatifs à la Charte

Au bénéfice de ce qui précède, je vous remercie d'accorder un bon accueil à cette motion.

Colette Tiercy

Conseillère municipale

M. Walpen annonce que le Conseil administratif et lui-même, à titre personnel, accueillent extrêmement favorablement cette motion. Un collaborateur est déjà tout désigné comme personne de contact, à savoir M. Caseys, chef de projet "Végétaux ligneux, santé des plantes et biodiversité végétale".

M. Locher souligne que la commune de Chêne-Bougeries a la chance d'être une commune très dynamique dans beaucoup de domaines, raison pour laquelle il s'étonne de cette motion. Il rappelle que la Charte des jardins est une aventure qui a débuté en 2007. Il avait été contacté à l'époque, en tant que président de l'Association des Intérêts de Conches, par un représentant du département dans le but de mettre en œuvre cette charte. Le projet a bien avancé puisque Conches dispose d'un quartier pilote pour la mise en place de cette charte. En mai 2007, lors de son assemblée générale, l'association a effectué une présentation pour l'ensemble des quartiers. A deux reprises, elle a tenu des stands, lors de fêtes de quartiers, pour faire connaître ce projet. Elle a eu la chance de pouvoir se coordonner avec la commune qui s'est montrée disposée à la suivre. Ensuite, en novembre 2008, l'association a été reçue par la commission Mobilités-nature-environnement pour une présentation complète de son aventure. On peut en trouver les détails sur le site de référence de la charte, à savoir [www.énergie-environnement.ch](http://www.energie-environnement.ch).

.../...

M. Locher rappelle également que les motions sont prévues, selon l'article 35 du règlement du Conseil municipal, pour demander une étude particulière au Conseil administratif. Il propose, pour la forme, que cette motion soit transformée en résolution, selon l'article 34 ou en proposition individuelle, selon l'article 32 du règlement cité. De toute manière, il soutiendra la demande et signale que le journal Le Chênois du mois de mai consacrera une page entière à la problématique des jardins.

Le Président précise que selon l'article 35, les motions doivent être déposées en début de séance, ce qui a été fait.

M. Reverdin souligne que, quelle que soit la forme que l'on donnera à cette motion, on peut se réjouir de l'accueil favorable annoncé par le Conseil administratif. L'Association des Intérêts de Conches avait mis en place, en son temps, une personne de référence pour les Conchois, afin de favoriser la mise en œuvre de cette charte des jardins. Il est évident qu'un bénévole ne peut pas accomplir autant de travail et avoir autant de disponibilité et de présence que quelqu'un qui serait un permanent de l'administration communale. Si on veut renforcer la visibilité d'une personne, responsable dans l'administration de répondre aux questions sur les jardins, cela ne peut qu'aller dans le bon sens. Son groupe souscrit bien sûr aux objectifs de la motion.

M. Naggar a l'impression que ce que voudrait Mme Tiercy – et c'est ce que tout le monde souhaite – serait que tous les propriétaires de jardins adhèrent à la Charte. Cela prend du temps, nécessite de la visibilité et de nombreuses actions ont déjà été entreprises. Il se déclare donc en faveur de la motion, mais il ne voit pas ce qu'elle va apporter de plus.

Mme Tiercy pense qu'il manque une personne qui puisse répondre au questionnement de personnes qui seraient intéressées à mettre en œuvre la Charte. Qui va distribuer la plaquette, par exemple ? Elle espérait effectivement, par cette motion, que la commune désigne une personne de contact, responsable et que cette dernière soit très prenante dans cette affaire.

M. Naggar objecte que c'est déjà le cas.

Mme Tiercy rappelle que personne n'a été nommé officiellement.

M. Fassbind donne l'exemple de ce qui a été vécu à Conches avec la Charte des jardins où l'information a été extrêmement bien faite. Tout le monde est au courant et on se situe à un moment charnière du processus : soit on donne un coup d'accélérateur et on fédère un grand nombre d'habitants autour de cette Charte, avec les nombreux bienfaits qu'elle représente, soit on prend le risque qu'elle parte dans l'oubli. Le texte de Mme Tiercy arrive à point nommé.

Mme Deruaz-Lombard est totalement d'accord avec ce qui a été dit.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet la motion au vote.

- La motion présentée par Mme Tiercy est approuvée par 20 voix pour, soit à l'unanimité, dans la mesure où Mme Tiercy ne prend pas part au vote.

Rondeau des Bougeries

Mme Wyss, qui s'est rendue sur place, a pu admirer l'évolution des arbustes. Toutefois, sur les 34 espèces, il manque 7 pancartes. Qu'en est-il ? Par ailleurs, si l'on considère que ce rondeau est un cadran, il manque le secteur sud où il n'y a pas de plantation.

M. Biedermann indique que ce secteur se situe en fait au nord. C'est un endroit qui est très à l'ombre où la végétation a de la peine à pousser. Il demandera des explications aux jardiniers. Quant aux pancartes, elles seront remplacées.

Pour Mme Wyss, ce serait l'occasion de planter des arbustes qui conviennent à ces conditions ombragées (fougères, etc...).

Thermographies

Mme Wyss soumet sa proposition individuelle relative aux thermographies, pour promouvoir et développer les campagnes d'isolation des bâtiments. Elle propose que la commune de Chêne-Bougeries organise des thermographies aériennes comme cela a été le cas dans certaines communes genevoises (Meyrin, Vernier, Bernex, Plan-les-Ouates...). Cela pourrait servir d'outil de diagnostic des déperditions thermiques au niveau des bâtiments. Elle joint à sa proposition une fiche action éditée par la commune de Bernex, qui décrit la procédure pour instaurer cette thermographie. L'idée serait qu'une fois que les thermographies sont faites, les gens puissent consulter, via Internet, les résultats qui les concernent plus particulièrement. Si le vol de l'hélicoptère se passe au-dessus de 450 à 600 mètres, on dispose d'une vision à 360° et de thermographies des toits et des quatre façades des bâtiments. Il lui paraîtrait intéressant de proposer cela à Chêne-Bougeries et éventuellement d'étendre la proposition aux communes avoisinantes pour que les frais soient partagés.

M. Biedermann s'étonne de la démarche de Mme Wyss. Dans le procès-verbal de la commission Mobilités-nature-environnement du 1^{er} décembre 2009, laquelle est chargée du dossier "Cité de l'énergie", elle pourra lire quatre pages à ce sujet. Lors de la prochaine réunion de la commission Bâtiments-constructions, il y aura un point à l'ordre du jour intitulé "Politique énergétique pour l'entretien des bâtiments communaux". Les commissions suivent donc ce projet mais cela va prendre un certain temps. Il est vrai cependant que Mme Wyss évoque les bâtiments privés.

Le Président s'exprime en tant que président de la commission Mobilités-nature-environnement qui s'occupe effectivement de la question de l'énergie. Aucune décision n'a été prise mais la fiche action de Bernex est un exemple de ce qui pourrait être fait. Il espère cependant que d'autres solutions que celle recourant à des hélicoptères pourront être évaluées.

.../...

M. Rivoire est d'avis qu'il faudrait prendre en compte la dimension financière de la réalisation de ces thermographies. Si on examine la fiche remise par Mme Wyss, un tel projet laisse supposer que l'on va très loin dans l'analyse.

Mme Wyss souligne qu'elle n'a pas été au fond du problème mais ce qui lui semblait intéressant était de donner la possibilité aux gens d'utiliser un support qui soit initié puis créé par la commune. Si on veut encourager les gens à entreprendre des travaux d'isolation chez eux, il faut leur en donner les moyens et les encourager à le faire. Cette fiche qui résulte d'un atelier Agenda 21 mis sur pied à Bernex mentionne un budget d'environ CHF 80'000.--.

Le Président propose que la commission Mobilités-nature-environnement en débatte plus avant. Le SITG dispose d'une couche thermographique. Il doit donc également exister des données cantonales en la matière. Ces dernières devraient permettre de constituer un cadastre thermographique. Il ne pense pas que l'on va s'engager immédiatement dans une dépense.

Promenade le long du chemin de fer

Mme Bauduccio-Deluc a été interpellée par des habitants concernant la promenade située le long de la ligne du chemin de fer, laquelle est très sale. Des lumières manquent. Serait-il possible de remédier à cela ?

Le Président rappelle que ledit chemin relève du domaine public cantonal. Le Conseil administratif pourrait peut-être interpeller l'Etat à ce sujet.

9) Naturalisations

Le Président prononce le huis clos et passe la parole à Mme Bauduccio-Deluc, présidente de la commission Naturalisations, laquelle présente deux dossiers de naturalisation.

Le Conseil municipal a formulé, à l'attention du service cantonal des naturalisations, les préavis suivants :

Candidature 1 : Préavisée favorablement par 17 oui et 4 abstentions.

Candidature 2 : Préavisée favorablement par 17 oui et 4 abstentions.

Puis le Président lève la séance à 22h.15.

La Secrétaire
du Conseil municipal
M. GARCIA

Le Président
du Conseil municipal
J.-M. KARR

Commune de ChêneBougeries

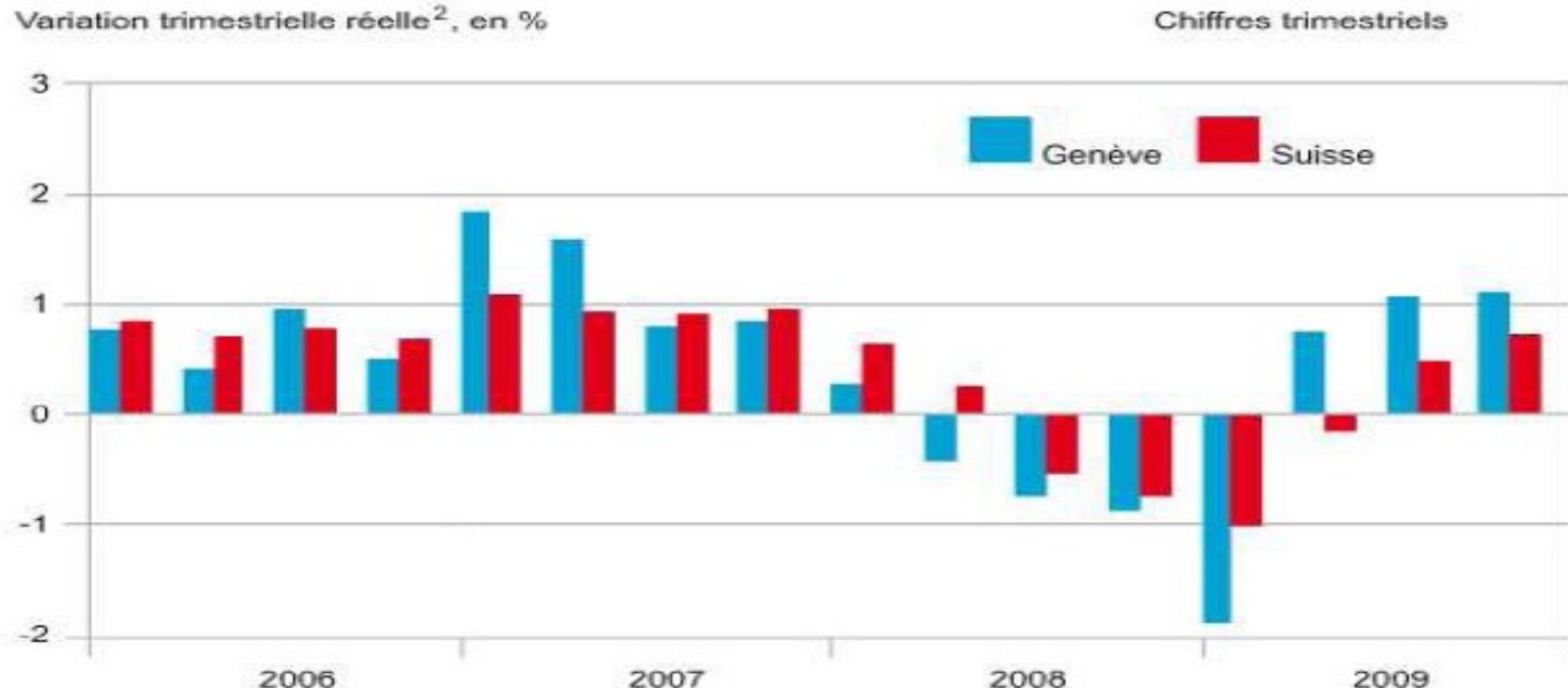


Présentation des comptes 2009

Eléments particuliers 2009

- - *Fiscalité supérieure à l'estimé par le DF.*
- - Adaptation de la provision fiscale.
- - Provision pour la CAP.
- - Dissolution du stock administratif.

Variations trimestrielles du PIB

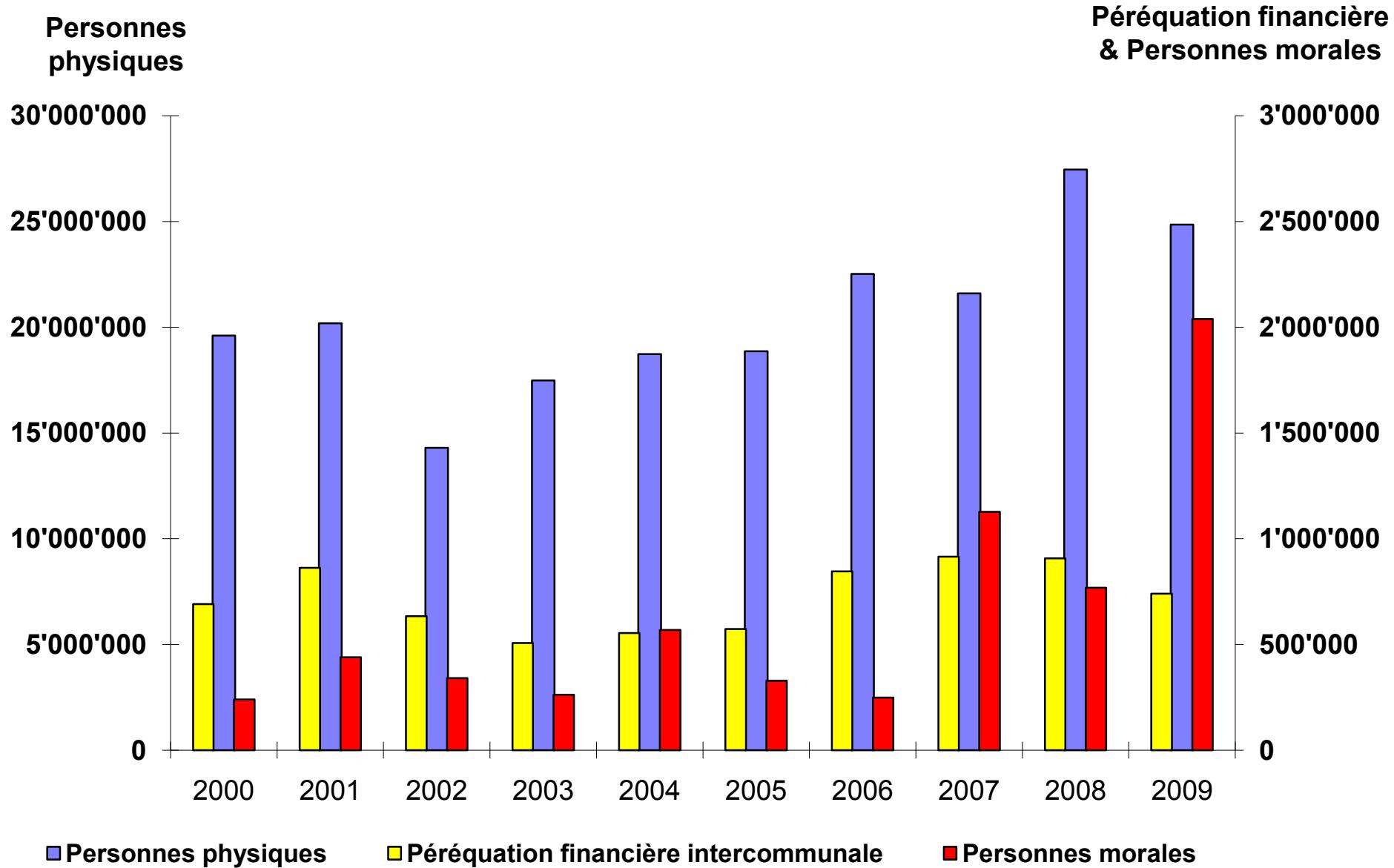


¹ 2007, 2008, 2009: valeurs provisoires.

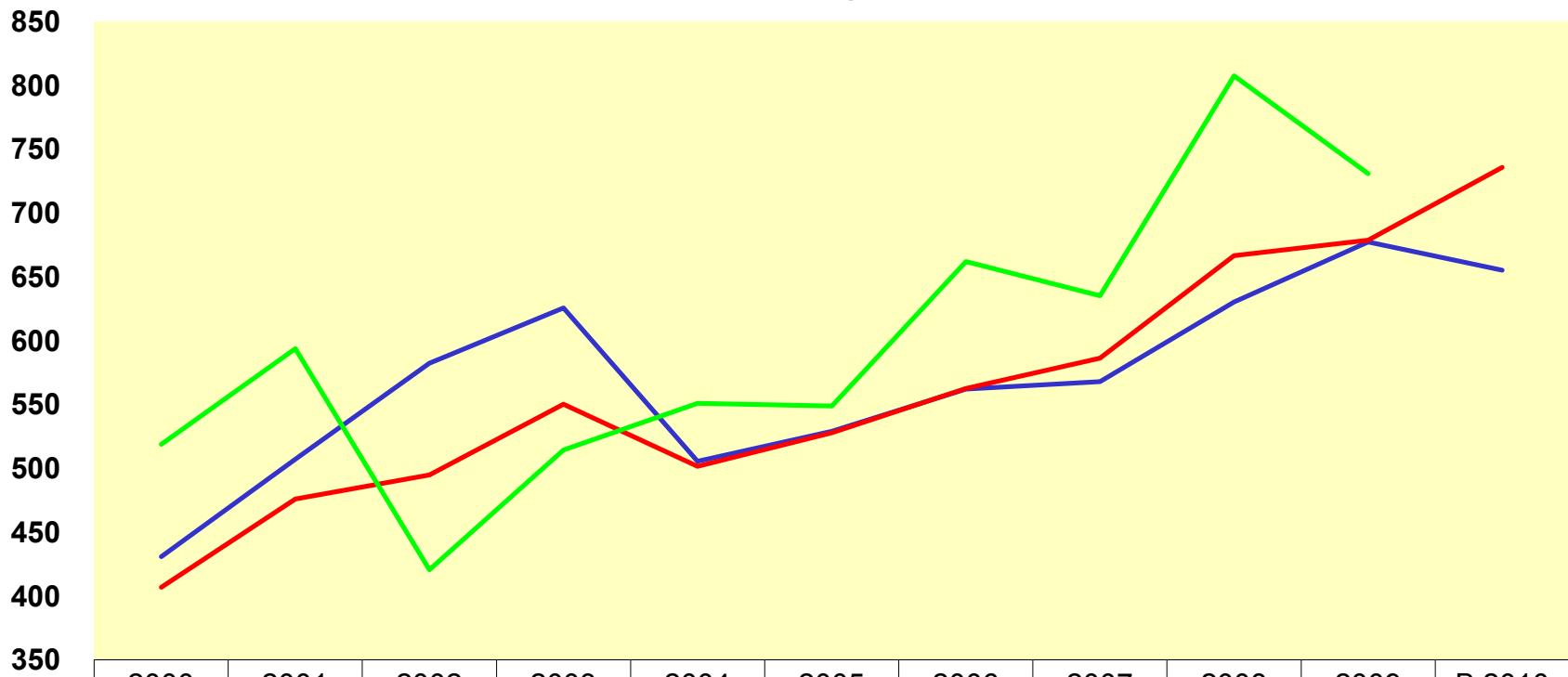
² Données corrigées des variations saisonnières (cvs).

Source: Secrétariat d'Etat à l'économie / Institut Créa de macroéconomie appliquée
Office cantonal de la statistique

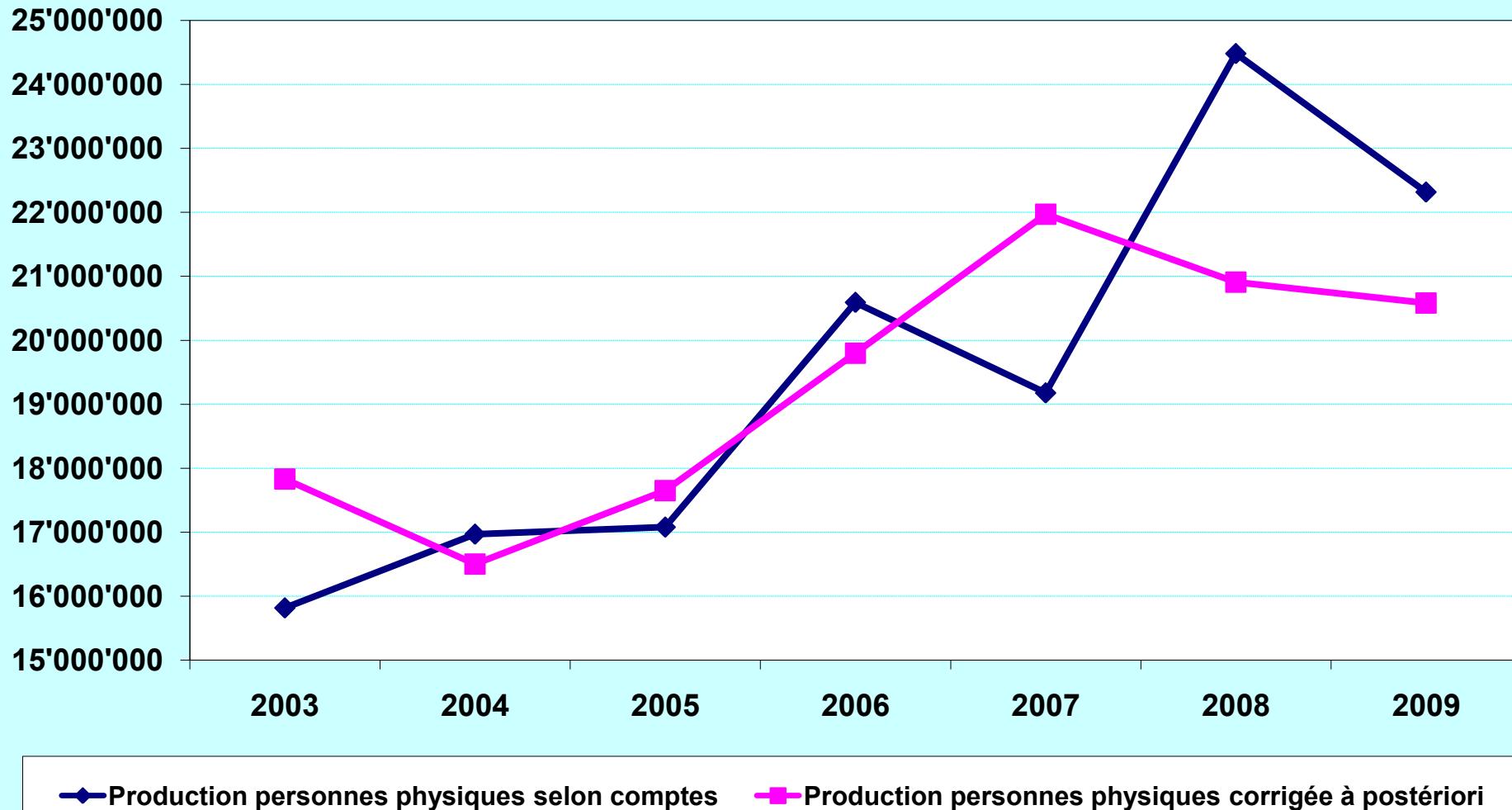
Structure des principales recettes fiscales



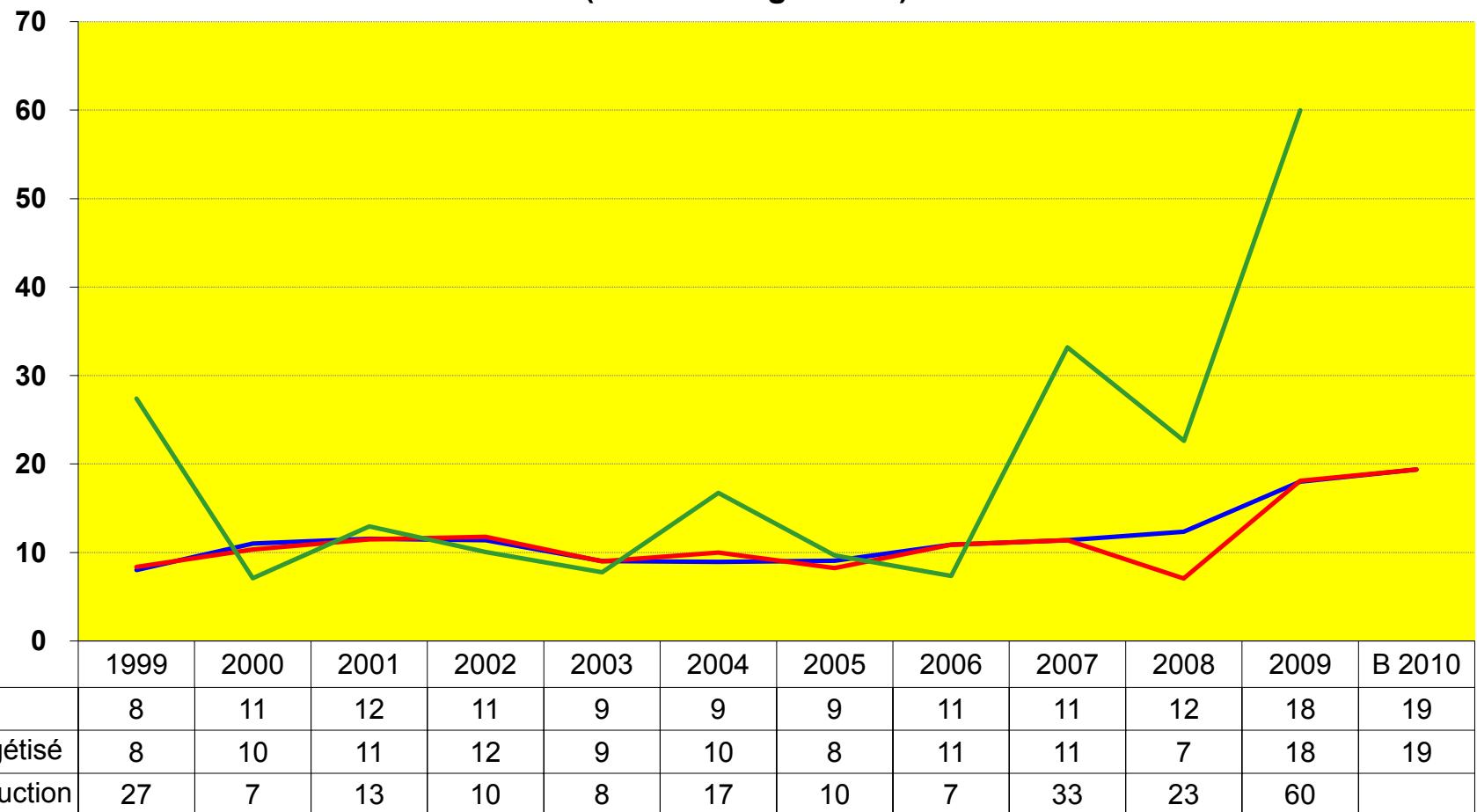
**Evolution de la valeur d'un centime additionnel
personnes physiques en milliers de francs
(2000 à Budget 2010)**



Commune de Chêne-Bougeries
Imposition des personnes physiques soumises au barème ordinaire

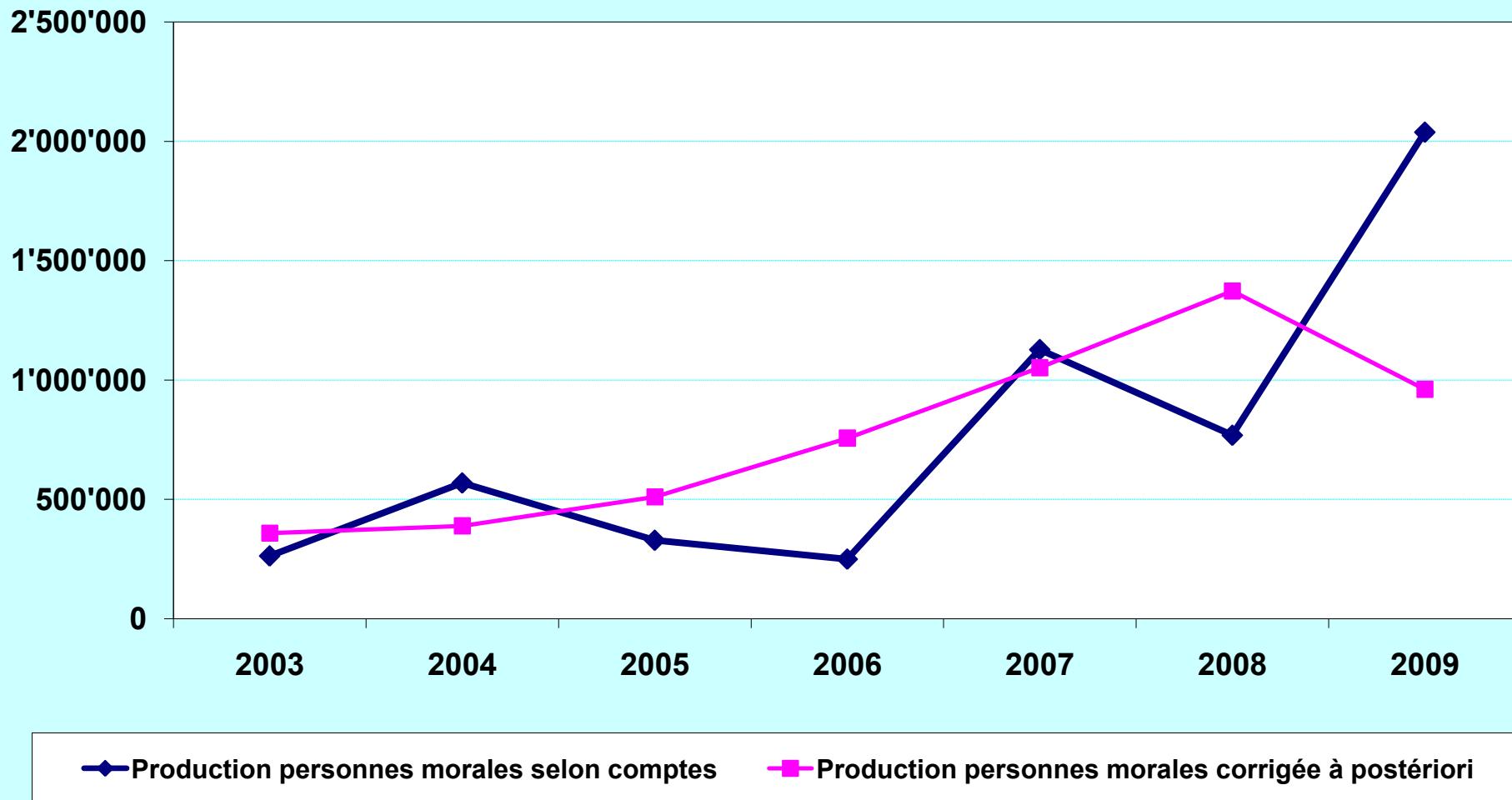


**Evolution de la valeur d'un centime additionnel
personnes morales en milliers de francs
(1999 à Budget 2010)**



Commune de Chêne-Bougeries

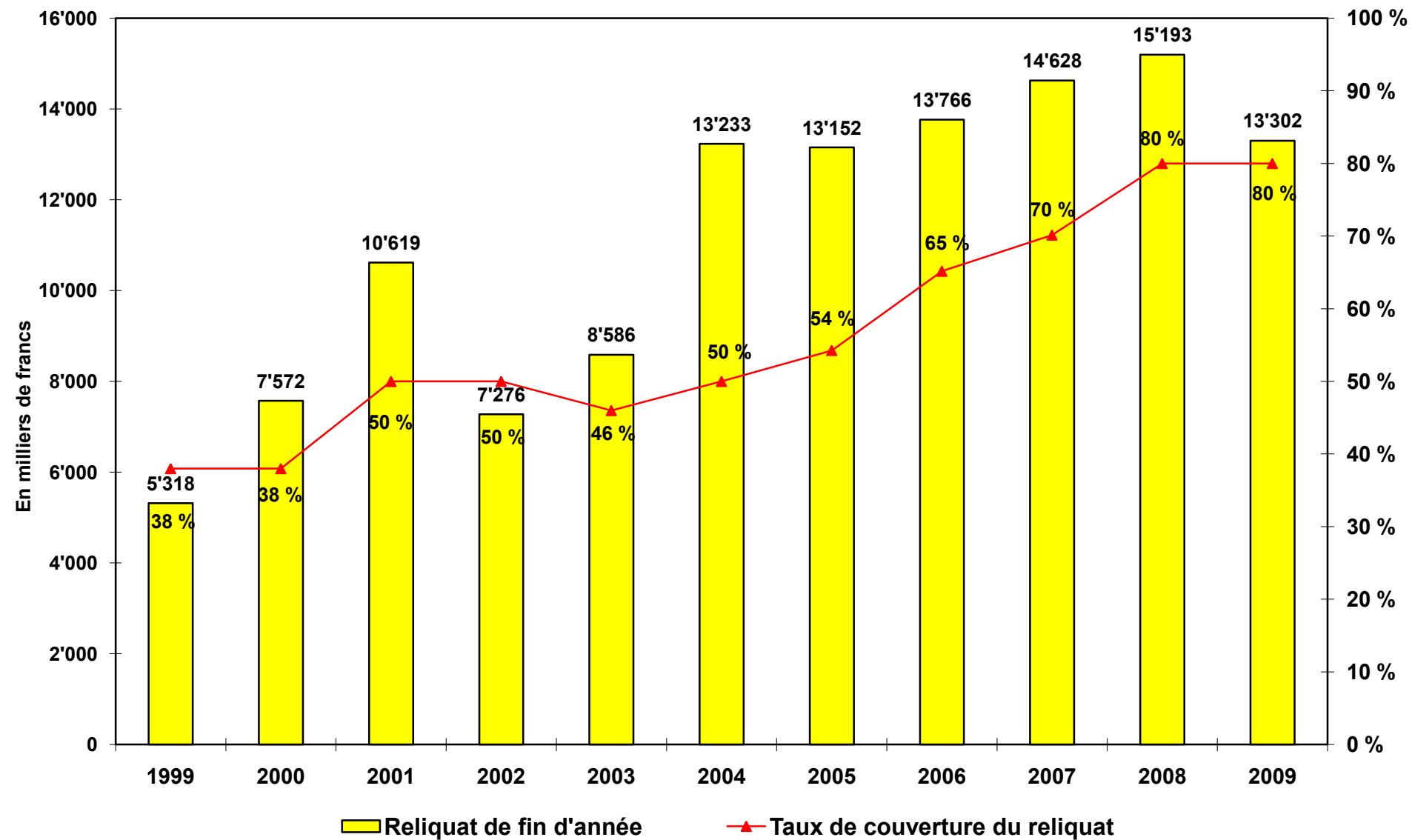
Imposition des personnes morales



Eléments particuliers 2009

- - Fiscalité supérieure à l'estimé du DF.
- - *Adaptation de la provision fiscale.*
- - Provision pour la CAP.
- - Dissolution du stock administratif.

Evolution du reliquat d'impôt de 1999 à 2008 (solde d'impôt dû par les contribuables)



RELIQUAT DES CENTIMES ADDITIONNELS

Au 31.12.2009 CHF 13'303'195.05

En diminution de CHF 1'891'272.08

PM reliquat CHF 119'465.08

Prorata global plus que

PP antérieures à 2001
PM antérieures à 2005

Sur IBO : reliquat 13'146'493.73 total 2001 à 2009 = CHF 12'892'814.27

soit 98,1 % du total créances

antérieures à 2001 = CHF 253'679.46

Soit 1,9 % du total

La provision s'élève à 10'641'569 en diminution de CHF 1'513'151 par rapport à 2008.

Taux d'avancement des taxations

Année	Chêne-Bougeries	Canton	%
2008	50,8 %	64,5 %	13,7 %
2007	80,4 %	89,1 %	8,7 %
2006	91,0 %	94,5 %	3,5 %

Eléments particuliers 2009

- - Fiscalité supérieure à l'estimé du DF.
- - Adaptation de la provision fiscale.
- - *Provision pour la CAP.*
- - Dissolution du stock administratif.

Les Caisses de pension

- Caisses non-pérennes – capitalisation intégrale
- Caisses pérennes – caisses publiques – financement mixte

Propositions du CF

et Discussion aux Chambres fédérales:

- Objectif maximal: couverture à 100 %
- Objectif de compromis 75 à 80 %

Art.96 Pilotage du financement

- Le «capital de pilotage» est égal à 80% des engagements.
- Si la fortune de la Caisse s'écarte de plus de 5% du «capital de pilotage» et que le budget n'indique pas un retour à la norme au terme de sa période, le Comité est tenu de proposer aux administrations les mesures nécessaires au rééquilibrage.
- 01.01.2009: non indexation des rentes.

Placements de la Caisse CAP

- Une stratégie de placements en valeurs nominales, comme les obligations, mènerait à une détérioration de la situation financière de la caisse, puisque ces placements ne dégagent pas de rendements suffisants.
- Seuls les placements en valeurs réelles (actions, immeubles...) permettent à long terme, de financer l'objectif de rendement.

Provision

Selon la norme DICO GE 12:

- 1.- il s'agit d'une obligation actuelle juridique résultant d'un événement passé;
- 2.- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- 3.- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

La C A P ...

- Le taux de couverture de la CAP en 2008: 76 %.
- = **Fortune : total des engagements**
- $2 \text{ milliards } 150.000 : 3'100'000.000 = 76 \%$
- Engagement de la commune: 22.03 millions

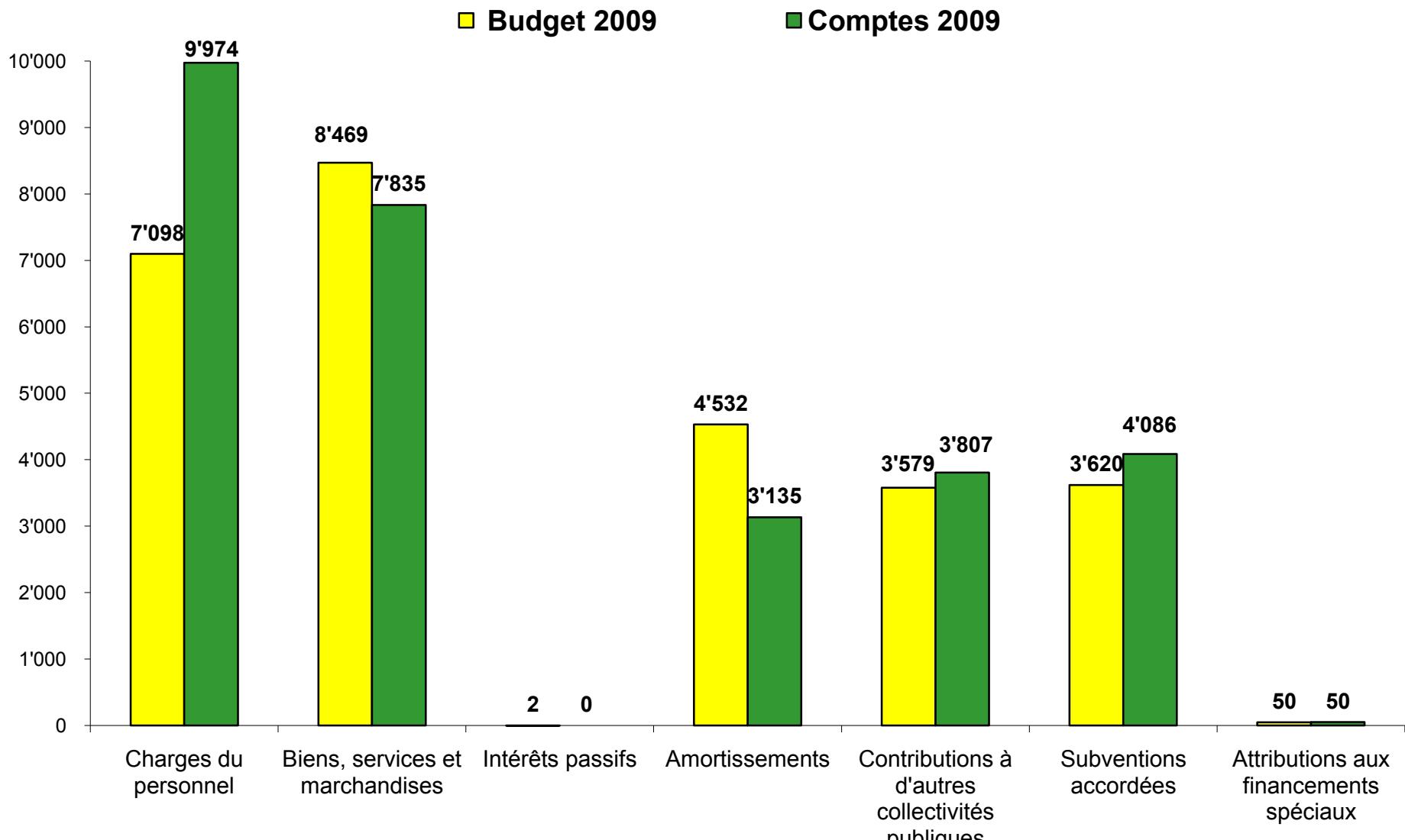
PART PATRONALE UNIQUEMENT

- Engagement conditionnel: 5'288'000CHF
- Provision 50 %: 2'650'000CHF

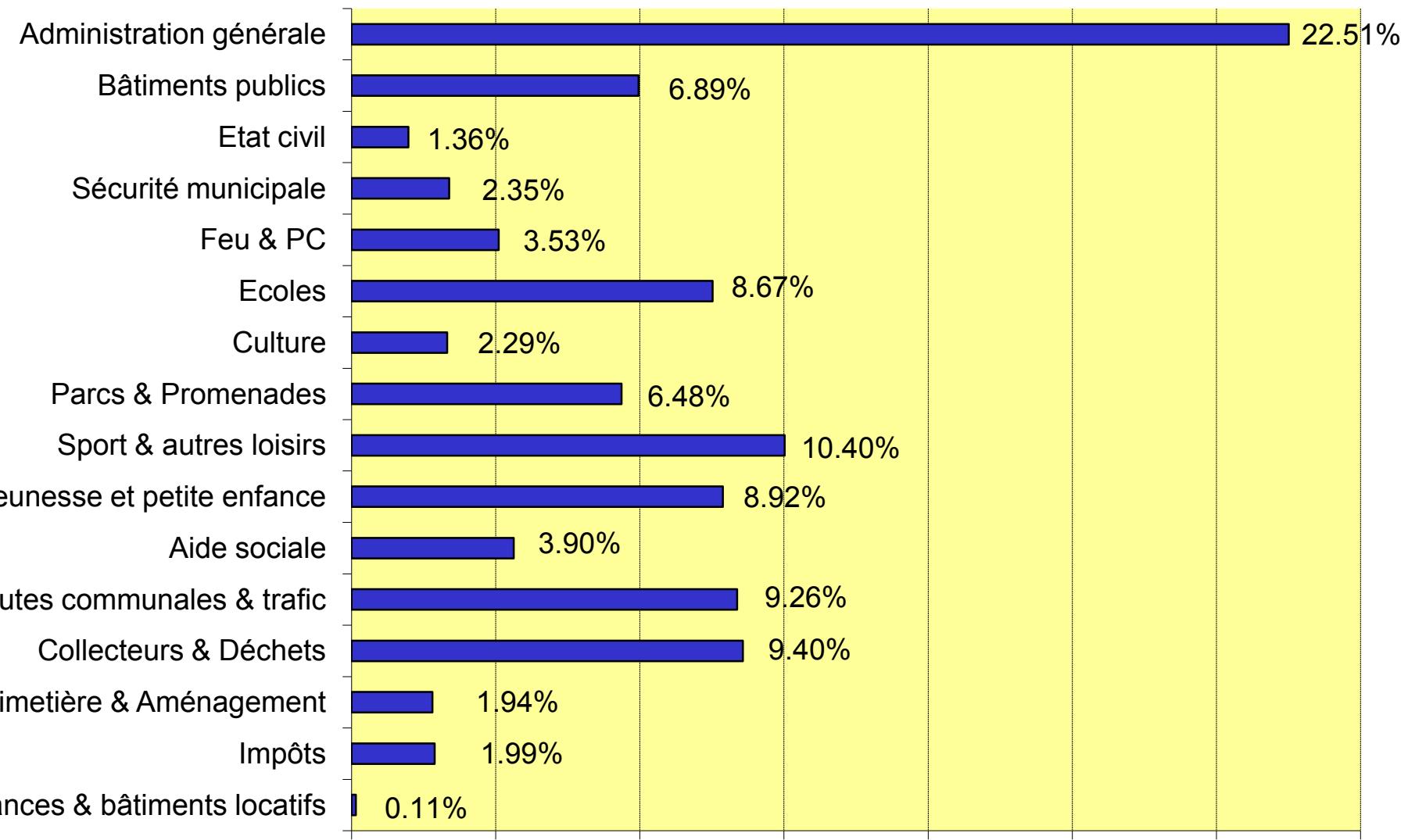
Eléments particuliers 2009

- - Fiscalité supérieure à l'estimé du DF.
- - Adaptation de la provision fiscale.
- - Provision pour la CAP.
- - ***Dissolution du stock administratif.***

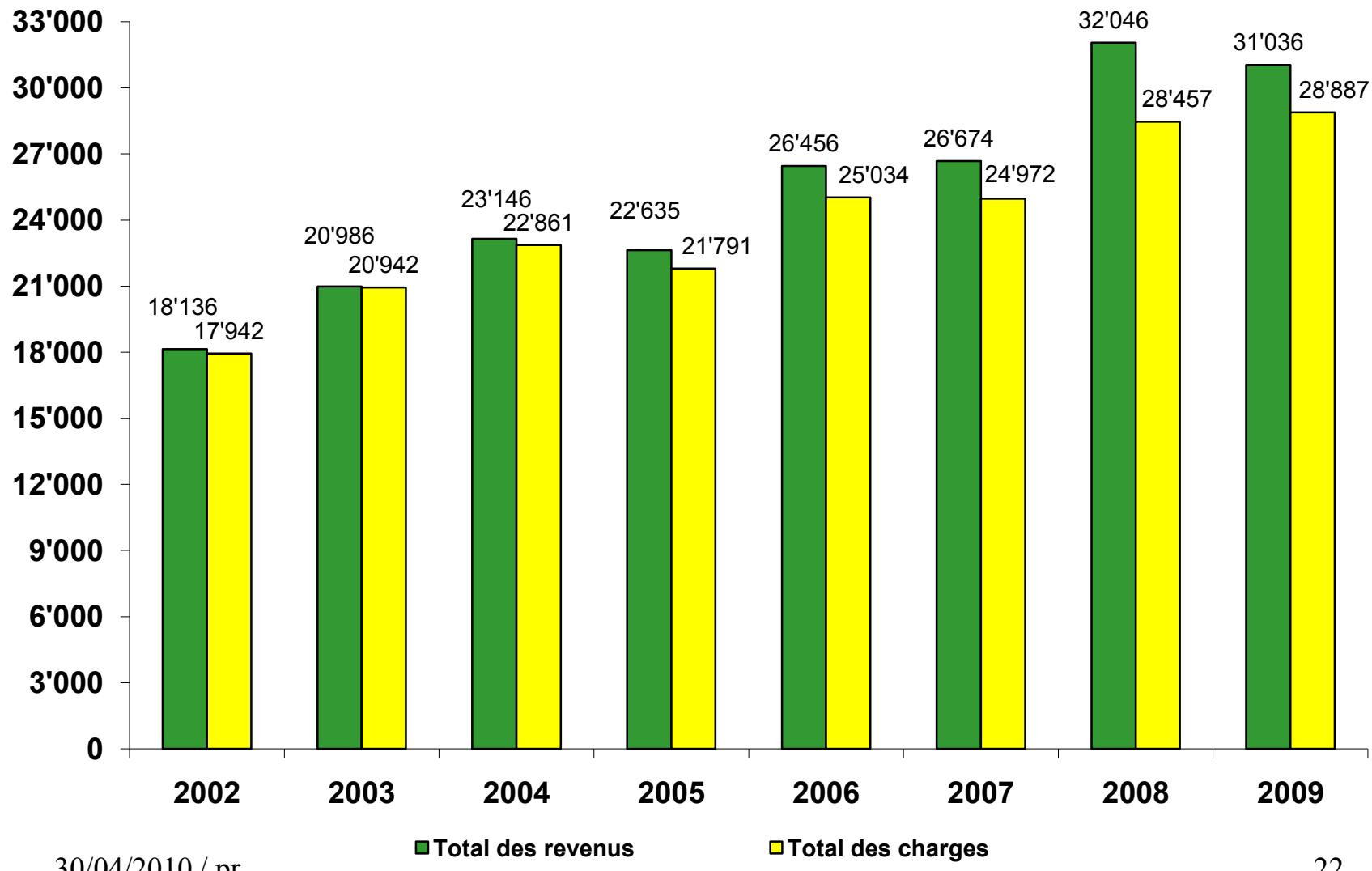
Comparaison Budget – comptes 2009



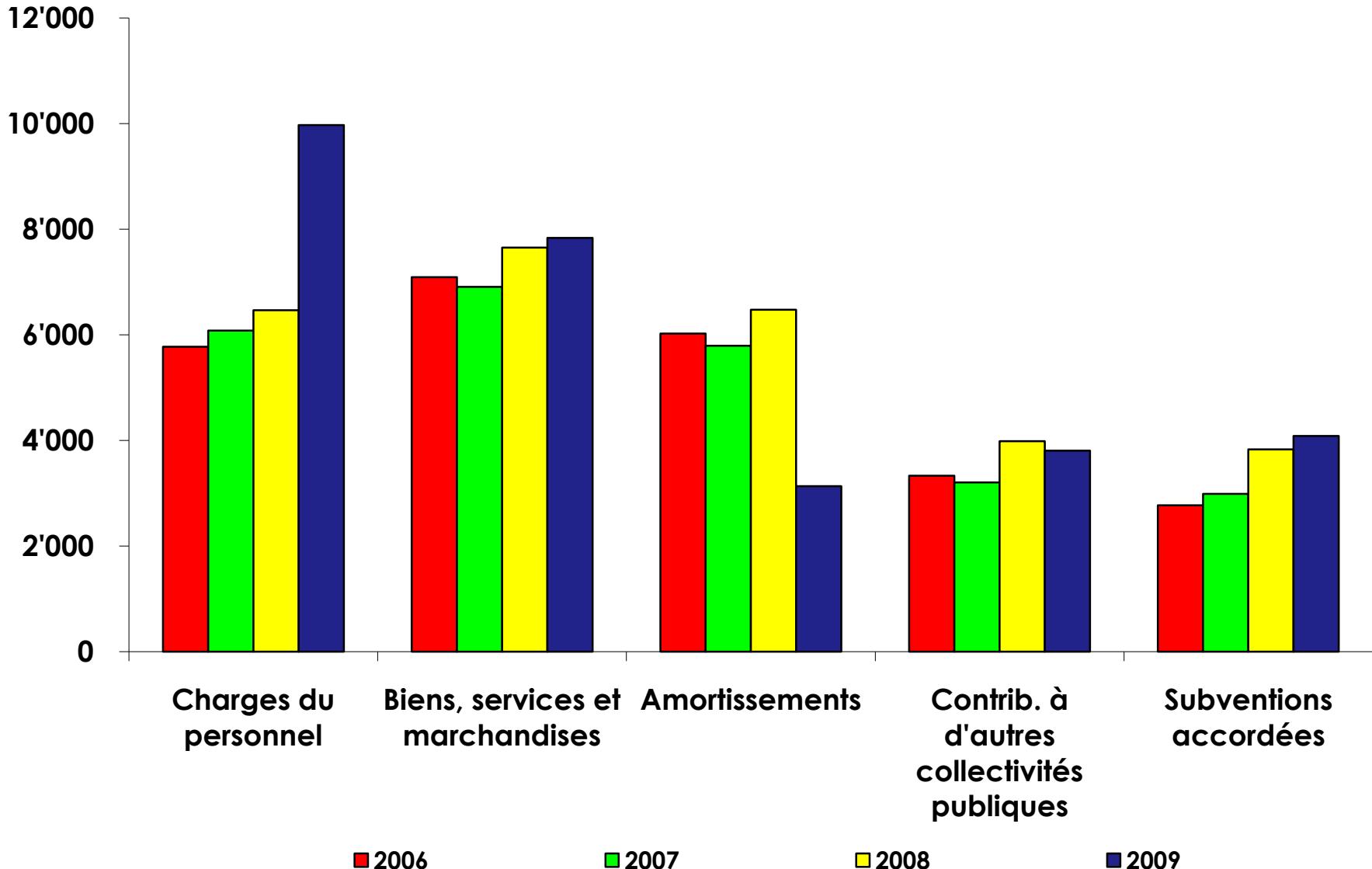
Dépenses 2009 par fonction



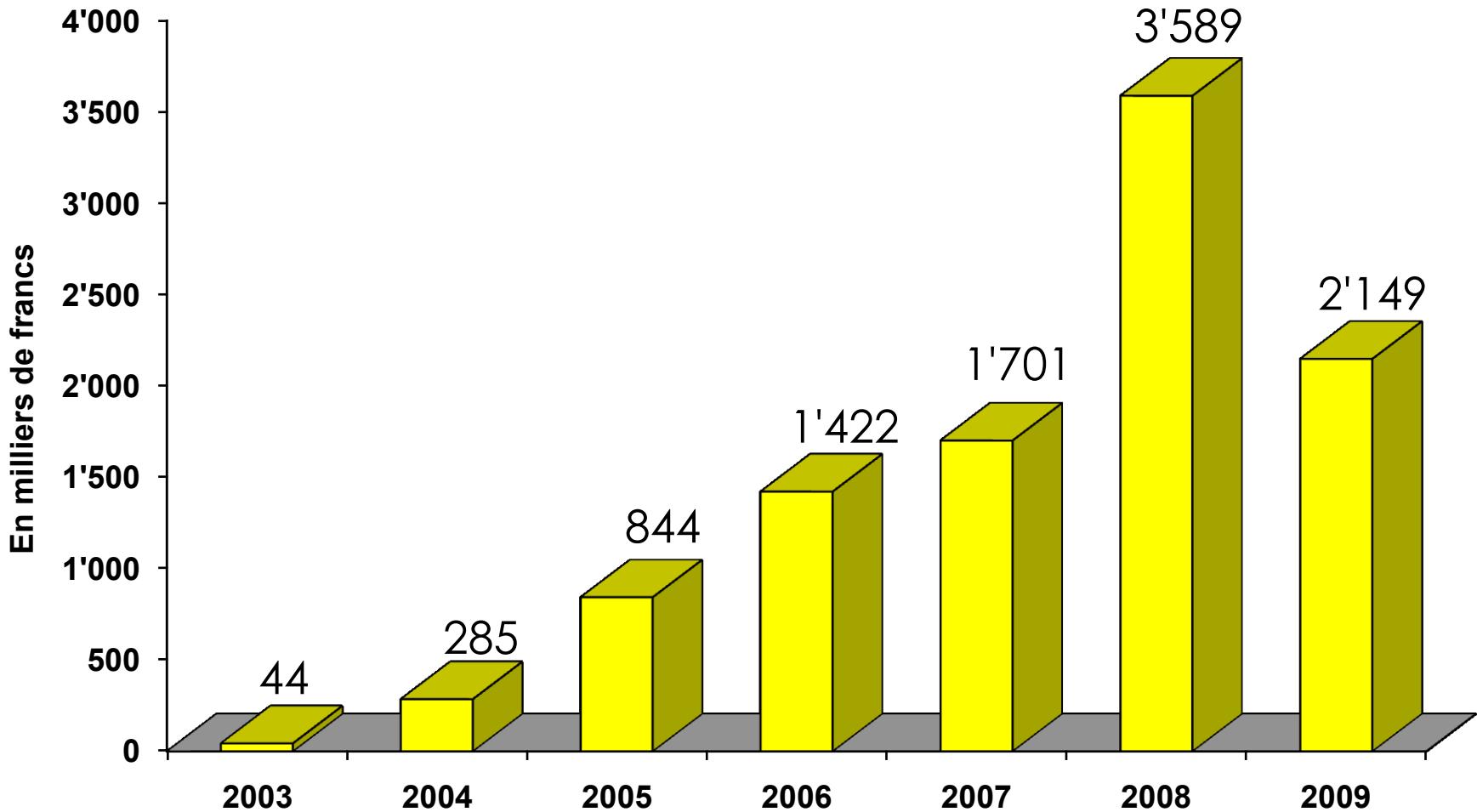
Comparaison des charges et des revenus durant la période 2002 à 2009 (en milliers de francs)



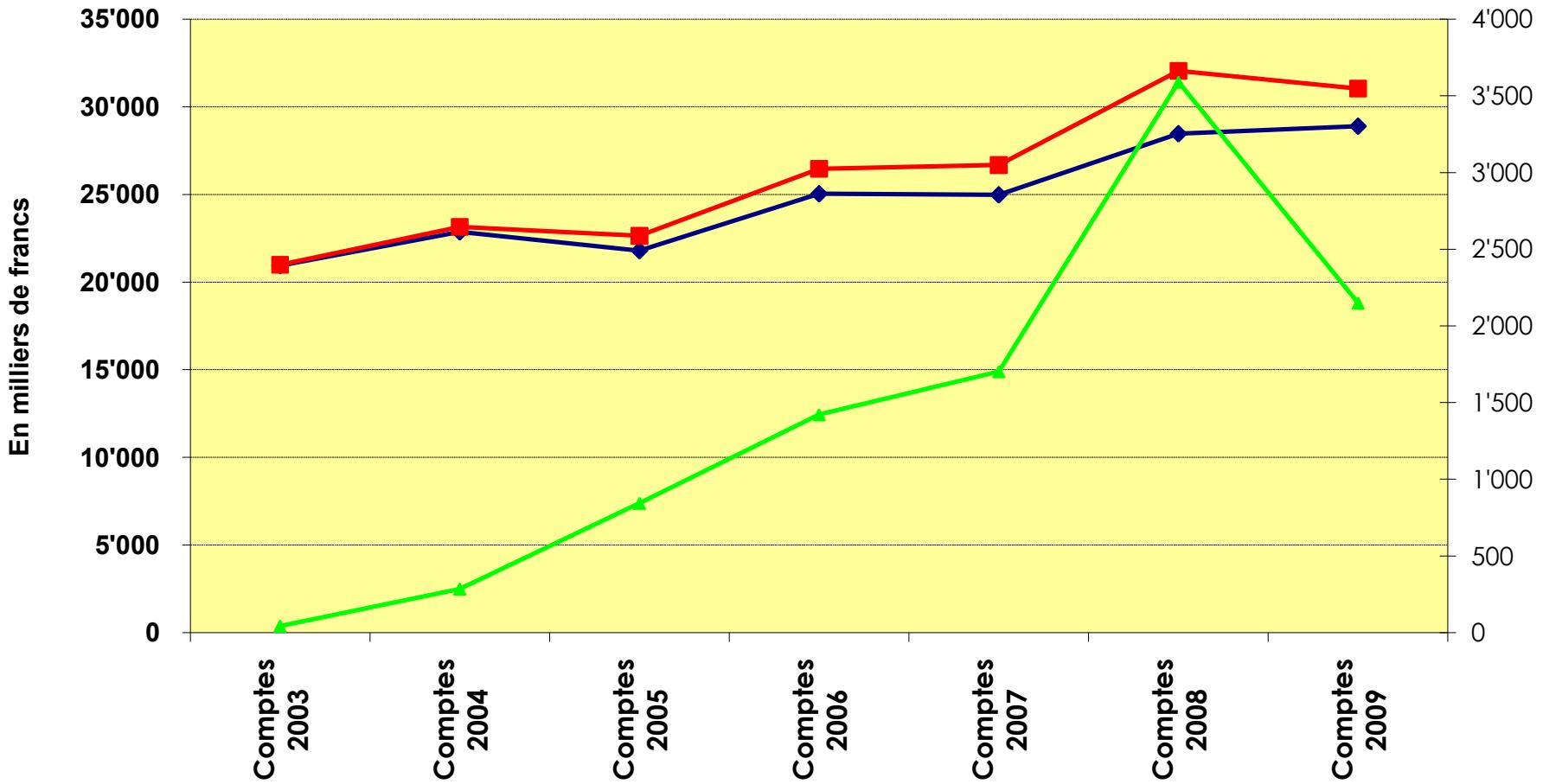
Evolution des dépenses - période 2006 à 2009



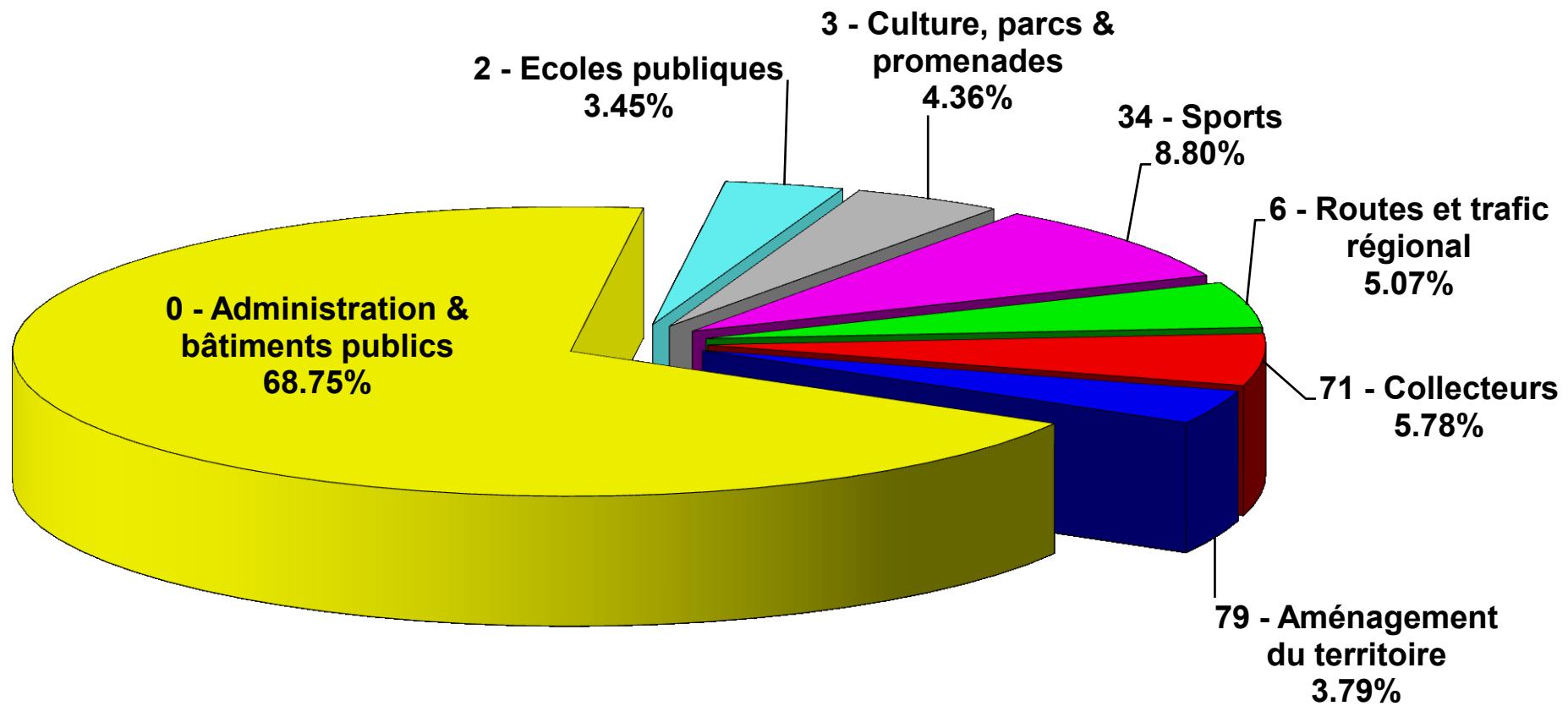
Excédents budgétaires réalisés depuis 2003



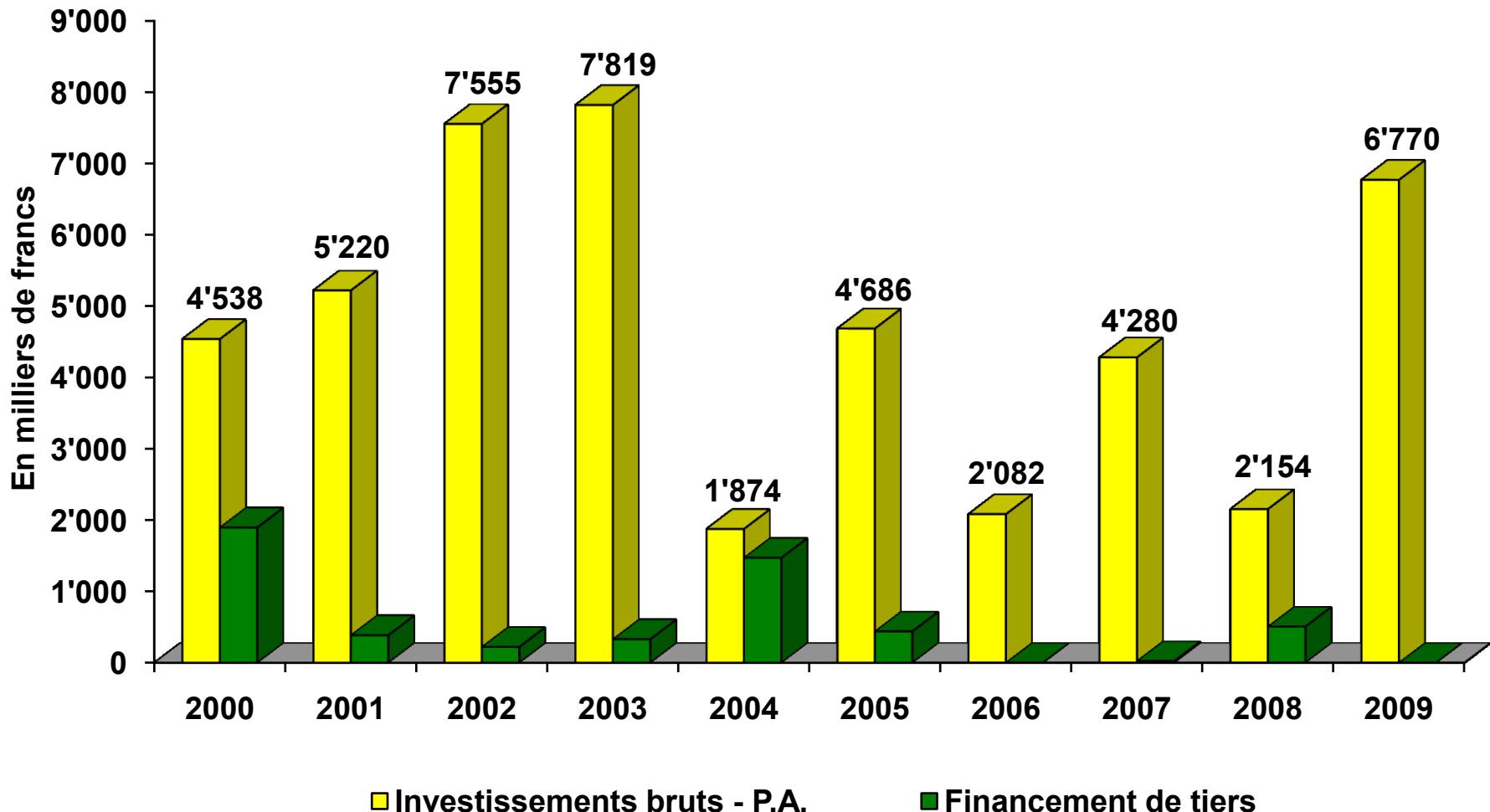
Evolution des dépenses et recettes - période 2003 à 2009



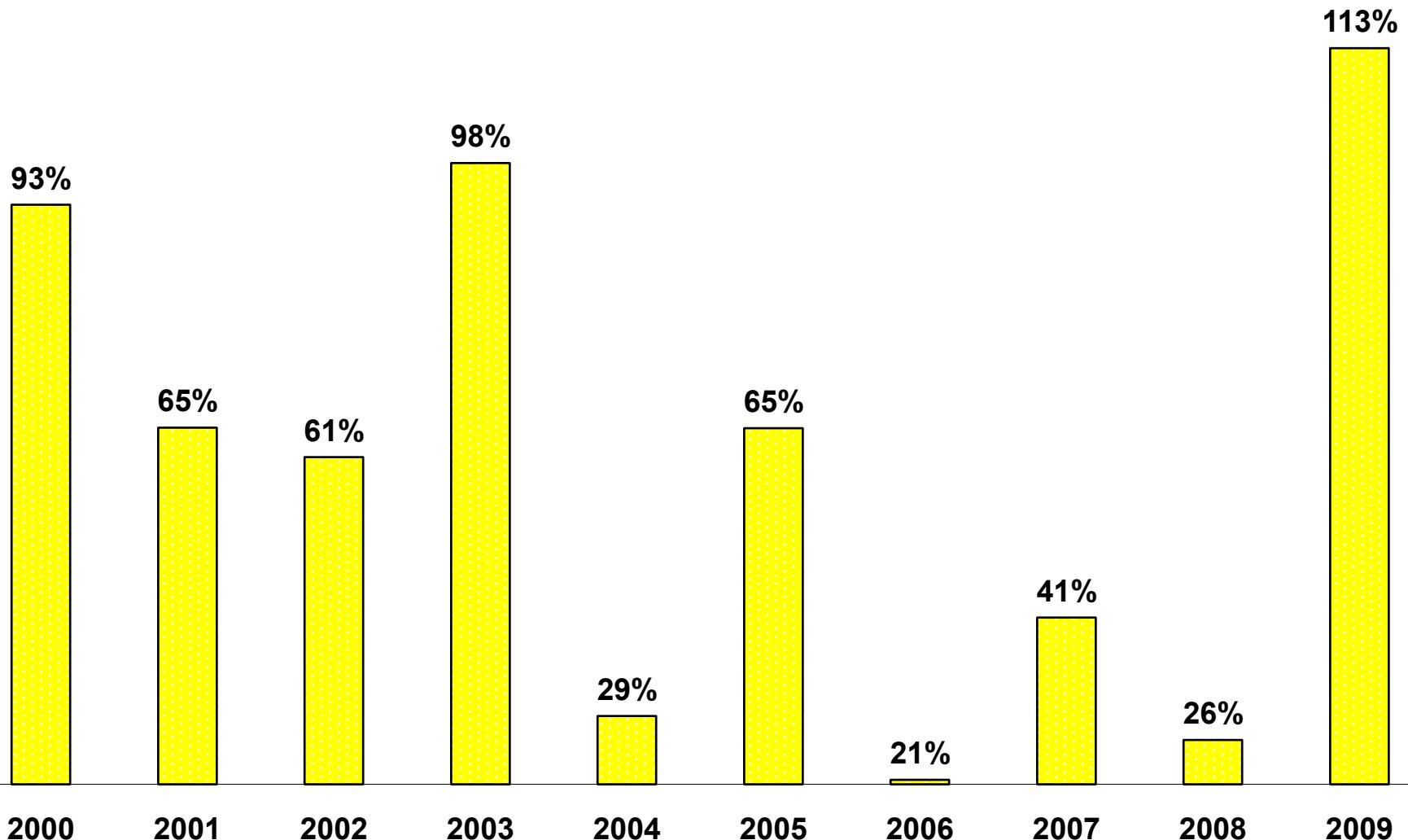
% d'investissements bruts réalisés en 2009 pour un montant total de Fr. 6'769'710.95



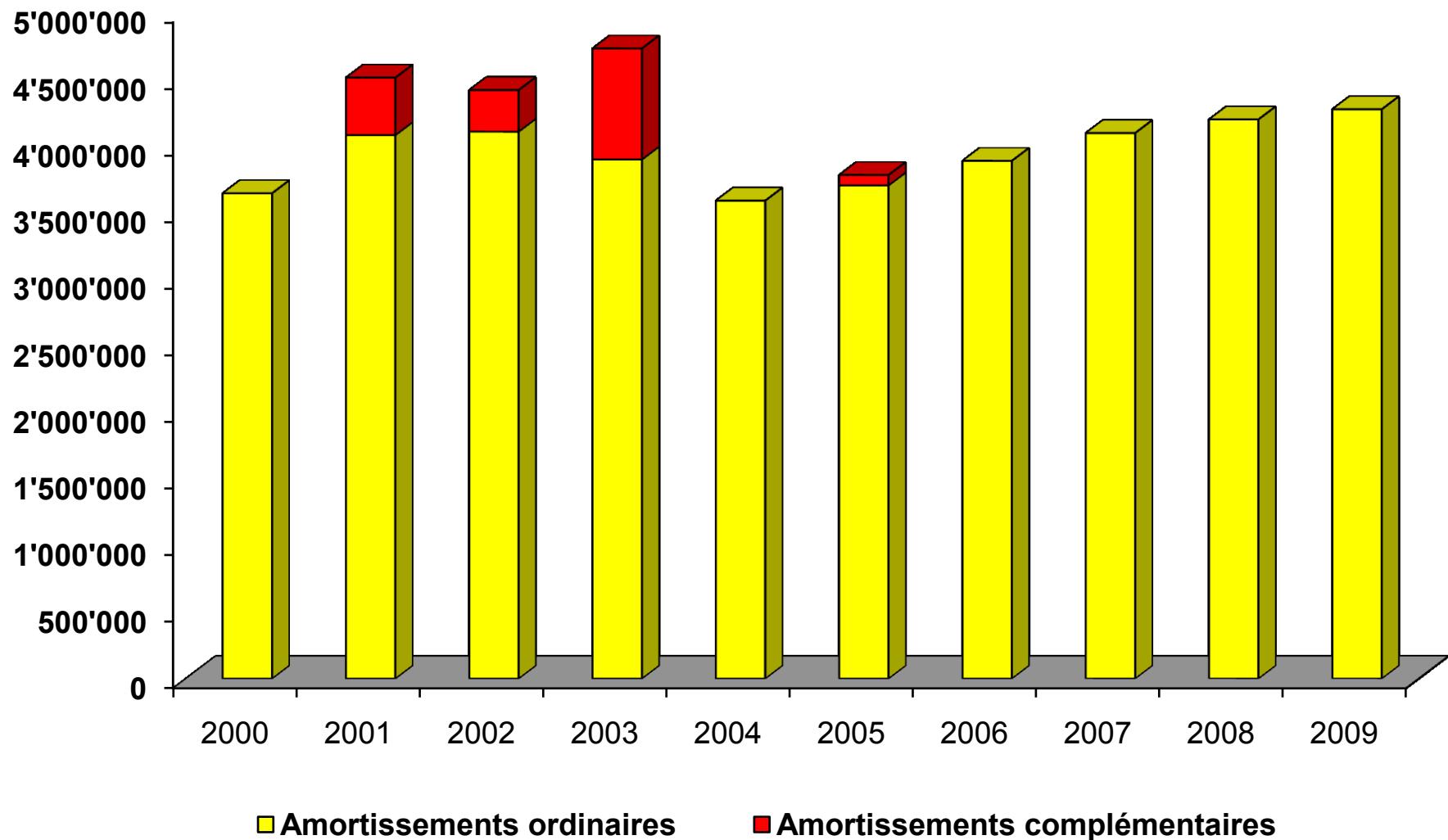
Investissements du patrimoine administratif



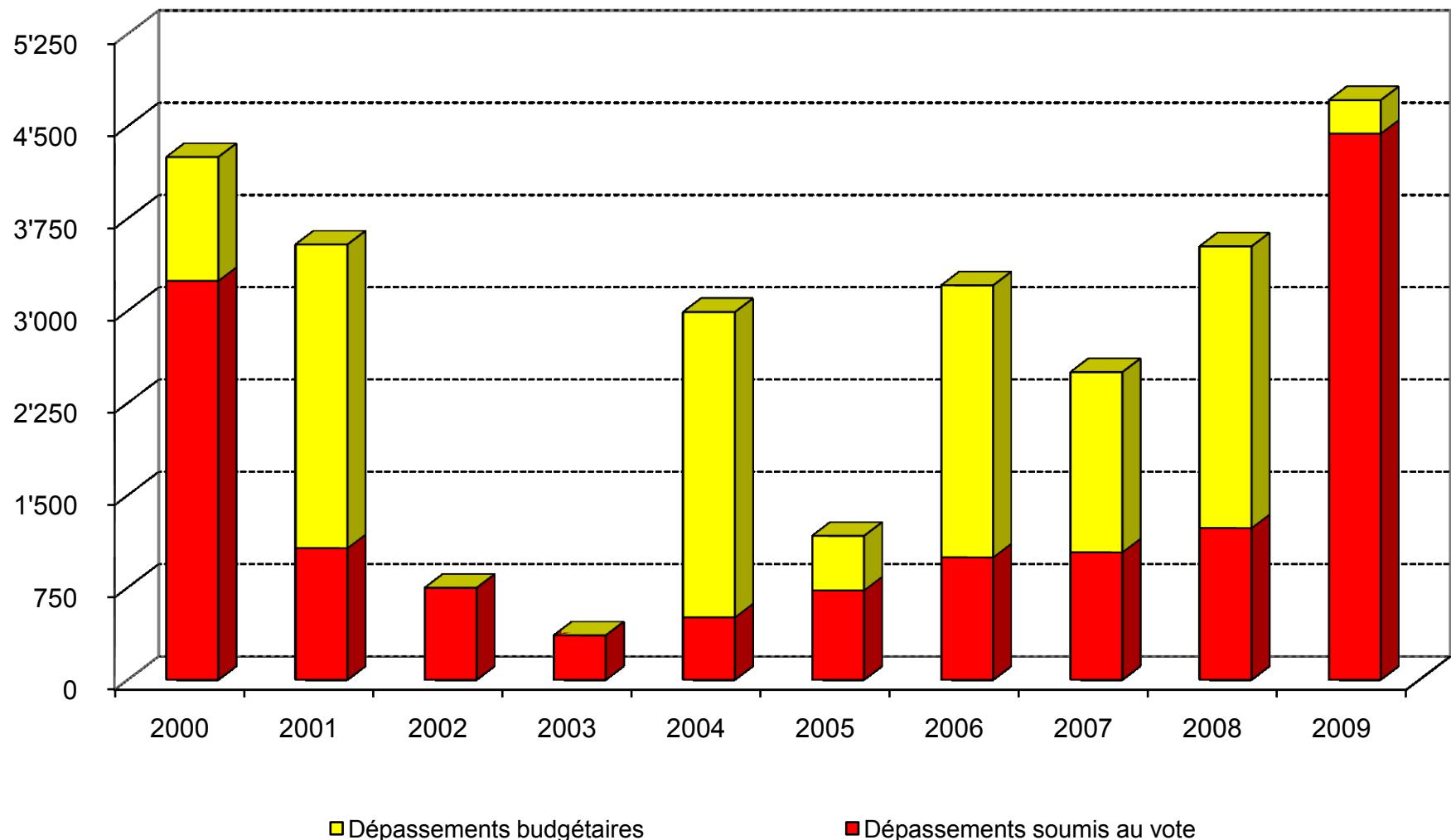
Pourcentage de réalisation des investissements - 2000 à 2009



Amortissements ordinaires et extraordinaire



Dépassements budgétaires



BUDGET – COMPTES 2009

Par rapport au budget, un différentiel positif

	Budget	Comptes
Revenus	27 441 875.00	31 035 921.26
Charges	<u>27 348 454.00</u>	<u>28 887 247.91</u>
Résultats	93 421.00	2 148 673.35

Procédure d'adoption des comptes 2009 :

Lundi 12 avril

Commission des finances :
Présentation des comptes 2009

Jeudi 15 avril

séance du Conseil municipal :
Présentation des comptes 2009

Samedi 17 avril

09h00 –12h00

vérification des comptes par les membres
de la commission des finances.
portes ouvertes à la Comptabilité

Lundi 19 avril

Commissions réunies

Commentaires, discussion et préavis à
l'attention du Conseil municipal

Jeudi 6 mai

séance du Conseil municipal
Vote des comptes 2009

25 jours de délai avant le vote final